

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 100****18 janvier 2002****SOMMAIRE**

<b>A.B.M. Invest S.A., Mersch</b> .....	<b>4789</b>	<b>Equinox Investment Company S.c.p.A., Luxembourg</b> .....	<b>4782</b>
<b>A.F.S. Invest S.A., Mersch</b> .....	<b>4790</b>	<b>Equinox Investment Company S.c.p.A., Luxembourg</b> .....	<b>4783</b>
<b>Accenture S.C.A., Luxembourg</b> .....	<b>4770</b>	<b>Eufil Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>4783</b>
<b>Acta Priv S.A., Mersch</b> .....	<b>4790</b>	<b>Euro Assets Management S.A., Luxembourg</b> ....	<b>4781</b>
<b>Alliance Union Invest S.A., Luxembourg</b> .....	<b>4790</b>	<b>Eurocorp Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg</b> ..	<b>4777</b>
<b>Antarex International S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>4792</b>	<b>European Real Estate Venture S.A., Luxembourg</b>	<b>4754</b>
<b>Aristote, S.à r.l., Luxembourg-Dommeldange</b> ....	<b>4790</b>	<b>Fondation Bien-être des Enfants</b> .....	<b>4789</b>
<b>Avrone, S.à r.l., Mersch</b> .....	<b>4792</b>	<b>New Asia, S.à r.l., Grevenmacher</b> .....	<b>4784</b>
<b>BCP Software, S.à r.l., Luxembourg-Dommeldange</b> .....	<b>4792</b>	<b>New Asia, S.à r.l., Grevenmacher</b> .....	<b>4784</b>
<b>Beaubourg S.A., Mersch</b> .....	<b>4792</b>	<b>New Asia, S.à r.l., Grevenmacher</b> .....	<b>4784</b>
<b>Bellevue Wormeldange, S.à r.l., Luxembourg</b> ....	<b>4789</b>	<b>New Lecta S.A., Luxembourg</b> .....	<b>4795</b>
<b>Blad Krauser S.A., Luxembourg</b> .....	<b>4793</b>	<b>New Lecta S.A., Luxembourg</b> .....	<b>4799</b>
<b>Blad Krauser S.A., Luxembourg</b> .....	<b>4793</b>	<b>S.P.H.E.R.E. S.A., Schifflange</b> .....	<b>4787</b>
<b>Blooming Creek Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>4790</b>	<b>SAB, GmbH &amp; Co KG, Wecker</b> .....	<b>4785</b>
<b>Blooming Creek Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>4791</b>	<b>SAB, GmbH &amp; Co KG, Wecker</b> .....	<b>4785</b>
<b>Blooming Creek Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>4791</b>	<b>Saveme, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>4756</b>
<b>Blooming Creek Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>4791</b>	<b>SOMARLUX S.A., Société Maritime Luxembourg S.A., Luxembourg</b> .....	<b>4786</b>
<b>Blue White and Black Holding S.A.</b> .....	<b>4788</b>	<b>SOMARLUX S.A., Société Maritime Luxembourg S.A., Luxembourg</b> .....	<b>4786</b>
<b>Bohl Investment A.G., Luxembourg</b> .....	<b>4800</b>	<b>Southern International Investment Fund, Luxembourg</b> .....	<b>4786</b>
<b>Cajas Españolas De Ahorros II, Sicav, Luxembourg</b> .....	<b>4774</b>	<b>Southern International Investment Management S.A., Luxembourg</b> .....	<b>4785</b>
<b>Cajas Españolas De Ahorros II, Sicav, Luxembourg</b> .....	<b>4776</b>	<b>Stela II, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>4762</b>
<b>CNH International S.A., Luxembourg</b> .....	<b>4793</b>	<b>TMF Management Luxembourg S.A., Luxembourg</b> .....	<b>4767</b>
<b>CNH International S.A., Luxembourg</b> .....	<b>4795</b>	<b>Tréfileries Haute Forêt S.A., Grevenmacher</b> ....	<b>4787</b>
<b>Consolidated Lamda Holdings S.A., Luxembourg</b> ..	<b>4778</b>	<b>TTI Participations S.A., Grevenmacher</b> .....	<b>4787</b>
<b>Consolidated Lamda Holdings S.A., Luxembourg</b> ..	<b>4781</b>	<b>TTI Participations S.A., Grevenmacher</b> .....	<b>4787</b>
<b>Deutsche Post Reinsurance S.A., Luxembourg</b> ....	<b>4799</b>	<b>Valentin's, S.à r.l., Differdange</b> .....	<b>4761</b>
<b>Deutsche Post Reinsurance S.A., Luxembourg</b> ....	<b>4800</b>	<b>VIP Domotec, S.à r.l., Leudelange</b> .....	<b>4788</b>
<b>Diskus, A.s.b.l., Remich</b> .....	<b>4768</b>	<b>Wildanger House Technology, GmbH, Bascharage</b> .....	<b>4760</b>
<b>Ella, S.à r.l., Berbourg</b> .....	<b>4768</b>	<b>Winchester International S.A., Luxembourg</b> ....	<b>4765</b>
<b>Ella, S.à r.l., Berbourg</b> .....	<b>4768</b>	<b>Work and Finance Holding S.A., Luxembourg</b> ...	<b>4784</b>
<b>Emosa International S.A., Luxembourg</b> .....	<b>4777</b>	<b>Zornak Investments S.A., Luxembourg</b> .....	<b>4788</b>
<b>Emosa International S.A., Luxembourg</b> .....	<b>4777</b>	<b>Zornak Investments S.A., Luxembourg</b> .....	<b>4788</b>
<b>Entreprise Européenne de Rénovation (E.R.R.) S.A., Luxembourg</b> .....	<b>4778</b>		
<b>Entreprise Européenne de Rénovation (E.R.R.) S.A., Luxembourg</b> .....	<b>4778</b>		

**EUROPEAN REAL ESTATE VENTURE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

—  
STATUTS

L'an deux mille un, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), agissant en remplacement de son collègue dûment empêché Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1.- IMMOTREND HOLDING LTD, une société ayant son siège à 5/1 Merchant Street, Valletta, VLT 10, Malta, ici représentée par Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Malte, le 12 juillet 2001.

2.- SOPHOLDING SRL, une société ayant son siège à Via Barberia 11, Bologna (Italie), ici représentée par Mademoiselle Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Bologna, le 9 juillet 2001.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par toutes les comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles

**Art. 1<sup>er</sup>.**

Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de EUROPEAN REAL ESTATE VENTURE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixé à quatre-vingt-dix-neuf ans.

**Art. 2.**

La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.**

Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois mille cent (3.100) actions de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative. Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.**

La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.**

Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; à l'exception de ceux ayant une valeur supérieure à vingt mille euros (EUR 20.000,-) et en tous les cas ceux ayant comme objectif des participations dans des sociétés, immeubles, demandes de prêts hypothécaires et prêts, tous ceux-ci sont réservés à l'Assemblée Générale, tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective d'un administrateur de la catégorie A ensemble avec celle d'un administrateur de la catégorie B, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 6.**

La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.**

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 8.**

L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le troisième mardi du mois d'octobre à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.**

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.**

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.**

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2001.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2002.

*Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarant souscrire les actions comme suit

1.- IMMOTREND HOLDING LTD, prédésignée, mille sept cent cinq actions	1.705
2.- SOPHOLDING SRL, prédésignée, mille trois cent quatre-vingt-quinze actions	1.395
Total: trois mille cent actions	<u>3.100</u>

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de cinquante-trois mille francs luxembourgeois (LUF 53.000,-).

*Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant du capital social souscrit équivaut à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (LUF 1.250.537,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

*Deuxième résolution*

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

Catégorie «A»

a.- Monsieur Fabrizio Pessina, notaire, demeurant à CH-Chiasso, Via degli Albrici 4.

Catégorie «B»

a.- Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

b.- Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

*Troisième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire

QUEEN'S HOLDINGS L.L.C., Silverside Carr Executive Center, Suite 100, 501 Silverside Road, Wilmington, DE 19809.

*Quatrième résolution*

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.

*Cinquième résolution*

Le siège social est fixé au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. Cinarelli, F. Vigneron, B. Moutrier.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2001, vol. 861, fol. 33, case 8. – Reçu 12.505 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 juillet 2001.

J.-J. Wagner.

(51942/239/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

**SAVEME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

—  
STATUTES

In the year two thousand and one, on the twentieth day of June.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem (Luxembourg).

There appeared:

Mr Antonio Farina, Managing Director, residing in Via Mantovana 111, I-37137 Verona (Italy), represented by Ms Virginie Delrue, juriste, residing in B-6630 Martelange, 1, rue de la Poste, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on June 18th, 2001.

This proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, acting in his hereabove stated capacity, requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a unipersonal limited liability company which the prementioned party declared to form:

**Chapter I. Purpose - Name - Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a unipersonal limited liability company subject to the applicable law and specifically the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended, the law dated 18th September, 1933 on limited liability companies and the amending laws, in particular the law dated 28th December, 1992 on unipersonal limited liability companies, as well as these articles.

**Art. 2.** The purpose of the corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and/ or foreign Companies, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Corporation may also hold interests in partnerships.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issue of bonds. It may grant assistance, loan, advance or guarantee to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures.

The corporation may also carry out all commercial, industrial, financial, movable and immovable operation which are in direct or indirect relation with its object.

The corporation may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited duration.

**Art. 4.** The corporation shall take the name of SAVEME, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office shall be in Luxembourg.

The corporation may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

### **Chapter II. Corporate Capital - Shares**

**Art. 6.** The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into two hundred and fifty (250) shares with a par value of fifty Euros (EUR 50.-) each.

The two hundred and fifty (250) shares have been subscribed by the sole shareholder Mr Antonio Farina, prenamed.

All the shares have been totally paid up so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

**Art. 7.** The shares shall be freely transferable between associates. They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates. In this case the remaining associates have a preemption right. They must use this preemption right within thirty days from the date of refusal to transfer the shares to a nonassociate person. In case of use of this preemption right the value of the shares shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

**Art. 8.** Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the corporation.

**Art. 9.** Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the corporation under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the corporation.

### **Chapter III. Management**

**Art. 10.** The corporation shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting which determines their powers and compensations.

**Art. 11.** Each associate, without consideration to the number of shares he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as shares. Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

**Art. 12.** Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Collective resolutions amending the articles of incorporation must be approved by the majority of the votes representing three quarters of the corporate capital.

**Art. 13.** In case that the corporation consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

**Art. 14.** The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the corporation; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

**Art. 15.** Part of the available profit may be assigned as a premium in favor of the managers by a decision of the share owners.

**Art. 16.** The fiscal year shall begin first of January and terminate 31st December of each year.

### **Chapter IV. Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

### **Chapter V. General Stipulations**

**Art. 18.** All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

#### *Transitory disposition*

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation of the company and shall terminate on December 31, 2001.

#### *Expenses*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at forty-five thousand Luxembourg francs.

#### *Valuation*

For the purpose of registration the corporate capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is the equivalent of five hundred and four thousand two hundred and forty-nine Luxembourg francs (LUF 504,249.-).

*Extraordinary general meeting*

The shareholders, representing the entire corporate capital and considering themselves duly convened have immediately proceeded to an extraordinary general meeting and have unanimously resolved:

1.- The registered office is established in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

2.- The meeting appoints as managers:

a) Mr Dirk C. Oppelaar, juriste, residing in L-2410 Luxembourg, 62, rue de Reckenthal.

b) Mr Bart Zech, juriste, residing in F-57570 Rodemack, Chemin de la Glèbe 3.

The corporation will be validly bound towards third parties by the single signature of any manager.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction du texte qui précède:**

L'an deux mille un, le vingt juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Monsieur Antonio Farina, Managing Director, demeurant à Via Mantovana 111, I-37137 Verona (Italie), ici représenté par Mademoiselle Virginie Delrue, juriste, demeurant à B-6630 Martelange, 1, rue de la Poste, en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg, le 18 juin 2001. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, ès-dites qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle que la partie prémentionnée déclare constituer.

**Titre 1<sup>er</sup>. Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations de quelque façon que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, aussi bien que transférer par vente, échange ou autrement des actions, obligations ou autres valeurs mobilières et posséder, administrer, développer et gérer son portefeuille. La société peut également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et émettre des obligations. Elle peut accorder aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation tous concours, prêts, avances et garanties.

La société aura également pour objet toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisant.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de SAVEME, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Titre II. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune.

Les deux cent cinquante (250) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Antonio Farina, pré-nommé.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

### **Titre III. Administration et Gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

### **Titre IV. Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

### **Titre V. Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2001.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ quarante-cinq mille francs luxembourgeois.

#### *Évaluation*

Pour les besoins de l'Enregistrement, le capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) est l'équivalent de cinq cent quatre mille deux cent quarante-neuf francs luxembourgeois (LUF 504.249,-).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

2.- L'assemblée désigne comme gérants de la société:

a) Monsieur Dirk C. Oppelaar, juriste, demeurant à L-2410 Luxembourg, 62, rue de Reckenthal.

b) Monsieur Bart Zech, juriste, demeurant à F-57570 Rodemack, Chemin de la Glèbe 3.

La société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de chaque gérant.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par la présente qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Delrue, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 juin 2001, vol. 859, fol. 93, case 10. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 juillet 2001.

J.-J. Wagner.

(51949/239/200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

**WILDANGER HOUSE TECHNOLOGY, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-4955 Bascharage, 9, rue des Bleuets.

## STATUTEN

Im Jahre zweitausendeins, am achtzehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Alex Weber, mit dem Amtswohnsitz zu Niederkerschen.

sind erschienen:

- 1.- Herr Frank Wildanger, Heizungsbauer, zu D-97249 Eisingen, Am Kalkofen 2 wohnend;
- 2.- Herr Patrick Faber, Privatbeamter, zu L-4955 Niederkerschen, 9, rue des Bleuets wohnend.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchten nachfolgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden:

**Art. 1.** Zwischen den Komparenten und allen zukünftigen Anteilhabern wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht gegründet.**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist:

- Der Handel mit Heizungs- und Sanitärbausätzen und mit thermischen und photovoltaigen Solaranlagen, sowie mit sonstigen Artikeln der Heizungs-, Sanitär- und Solarenergiebranche, einschließlich deren Wartung.
- Die Energieberatung.
- Die Montage von Heizungs-, Sanitär- sowie thermischen und photovoltaigen Solaranlagen.
- Die Montage von Gas- und Wasserinstallationen.

Die Gesellschaft kann jede Art von Tätigkeit ausüben, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann.

**Art. 3.** Die Gesellschaft hat eine unbestimmte Dauer.**Art. 4.** Die Gesellschaft führt den Namen WILDANGER HOUSE TECHNOLOGY, GmbH..**Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Niederkerschen.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss einer ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) und ist aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- LUF).**Art. 7.** Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen bedarf in jedem Falle der ausdrücklichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.**Art. 8.** Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden. Die Generalversammlung der Gesellschafter bestimmt die Befugnisse der Geschäftsführer.**Art. 9.** Das Geschäftsjahr entspricht dem Kalenderjahr.**Art. 10.** Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafter lösen die Gesellschaft nicht auf.**Art. 11.** Alle Punkte, welche in diesen Satzungen nicht festgelegt sind, unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen über die Handelsgesellschaften.*Übergangsbestimmung*

Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2001.

*Zeichnung der Gesellschaftsanteile*

Die Anteile wurden wie folgt gezeichnet:

1) Herr Frank Wildanger, vorgeannt, achtzig Anteile. ....	80
2) Herr Patrick Faber, vorgeannt, zwanzig Anteile. ....	20
Total: einhundert Anteile. ....	100

Alle Anteile wurden in bar eingezahlt so dass der Betrag von zwölftausend fünf hundred Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, was durch den amtierenden Notar festgestellt wurde und bestätigt wird.

*Ausserordentliche Generalversammlung*

Sodann haben die Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung eingefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Zum Geschäftsführer auf eine unbestimmte Dauer wird Herr Frank Wildanger, vorbezeichnet, ernannt.
- 2) Die Gesellschaft wird rechtmässig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.
- 3) Die Gesellschaft hat ihren Sitz in L-4955 Niederkerschen, 9, rue des Bleuets.

*Erklärung für die Einregistrierung*

Zum Zwecke der Einregistrierung wird erklärt, dass die zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), welche das Gesellschaftskapital darstellen, einen Gegenwert haben von fünfhundertviertausendzweihundertneunundvierzig luxemburgischen Franken (504.249,- LUF).

*Schätzung der Gründungskosten*

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf ungefähr dreißigtausend luxemburgische Franken (30.000,- LUF) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Niederkerschen in der Amtsstube. Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten haben dieselben gegenwärtige Urkunde unterschrieben mit dem Notar.

Gezeichnet: Wildanger, Faber, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 24 juillet 2001, vol. 422, fol. 37, case 9. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur (signé): ff Santioni.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, der Gesellschaft auf Wunsch erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederkerschen, den 13. August 2001.

A. Weber.

(51955/236/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

**VALENTIN'S, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4601 Differdange, 82, avenue de la Liberté.

STATUTS

L'an deux mille un, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont Comparu:

- 1.- Monsieur Fernando Moreira, employé privé, demeurant à L-4918 Bascharage, 11, rue Nic. Meyers;
- 2.- Monsieur Antonio Serra Nogueira, cuisinier, demeurant à L-4660 Differdange, 35, rue Michel Rodange;
- 3.- Monsieur Antonio Salgado Teixeira, garçon de salle, demeurant à L-4660 Differdange, 35, rue Michel Rodange.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de VALENTIN'S, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Differdange. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées.

La société pourra faire toutes opérations financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à le favoriser ou à le développer.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

**Art. 7.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par les associés, qui déterminent leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum à tout moment.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

**Art. 9.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera entre le ou les associés survivants et les héritiers et ayants droit de l'associé décédé.

**Art. 10.** Tous les points non expressément prévus aux présentes seront réglés suivant les dispositions légales.

*Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Fernando Moreira, préqualifié, soixante-quinze parts sociales	75
2) Monsieur Antonio Serra Nogueira, préqualifié, vingt-cinq parts sociales	25
3) Monsieur Antonio Salgado Teixeira, préqualifié, vingt-cinq parts sociales	25
Total: cent vingt-cinq parts sociales	125

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice prend cours à la date de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2001.

*Déclaration pour l'enregistrement*

Pour les besoins de l'enregistrement il est déclaré que les douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), formant le capital social, équivalent à cinq cent quatre mille deux cent quarante-neuf francs luxembourgeois (504.249,- LUF).

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à trente mille francs luxembourgeois.

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est établi à L-4601 Differdange, 82, avenue de la Liberté.
- 2) Monsieur Fernando Moreira, préqualifié, est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.

Monsieur Antonio Serra Nogueira, préqualifié, est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.

- 3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte. Signé: F. Moreira, A. Serra Nogueira, A. Salgado Teixeira, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 25 juillet 2001, vol. 422, fol. 41, case 1. – Reçu 5.042 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 14 août 2001.

A. Weber.

(51953/236/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

**STELA II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

—  
STATUTES

In the year two thousand and one, on August 6.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

There Appeared:

STELA B.V., a Dutch company, having its registered office at NL-1076 AZ Amsterdam, Locatellikade, 1 Parnassustoren,

duly represented by Mr Yves Wallers, employee, residing in L-9142 Burden, 20, rue Jean Melsen, by virtue of a proxy given on July 31, 2001, attached to the present deed.

The appearing party, through its proxyholder, declared to form by the present deed a limited liability company (société à responsabilité limitée) of Luxembourg law governed by the relevant law and the present articles of association and assign the assets referred to in article 5 to the execution of the activity as described in more details in article 3 of the articles of association of the hereafter described company.

**Art. 1.** The company has as denomination STELA II, S.à r.l.

**Art. 2.** The registered office is set in Luxembourg City.

**Art. 3.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out all commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 5.** The corporate capital is set at Euro 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into 125 (one hundred and twenty-five) shares with a nominal value of Euro 100.- (one hundred Euro), each fully paid up.

**Art. 6.** The shares are freely transferable among the existing partners. To third parties, the shares are transferable in the limits fixed by the law.

**Art. 7.** In case the Company was to have only one single partner, the decisions are taken by this single partner and will be put in writing and will be recorded under the form of minutes.

**Art. 8.** The Company is managed by one or more Manager(s) (gérants), partners or not, designated by the meeting of partners deciding at the simple majority of the shares as stipulated in article 12 for the meetings of partners not modifying the articles of association.

The sole Manager may accomplish all acts of administration and disposition necessary or useful for the accomplishment of the corporate object except for those reserved by law to the decision of the partners.

In case several Managers are appointed, their joint signature is necessary in order to validly bind the Company, unless special delegation.

The Manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are vested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either partners or not.

**Art. 9.** The Company is not dissolved by the death, bankruptcy or insolvency of the sole partner or one of the partners. In case of death of a partner, the Company will continue to run among the heirs of the sole partner who passed away or among the surviving partners and the inheritance of the partner who passed away, all this in the limits of article 189 of the company law.

The Company nevertheless knows only one partner per share and the heirs will have to designate one person among themselves in order to represent them vis-à-vis of the Company.

The heirs and creditors may not, under whatever argument whatsoever, ask to have seals put on the assets and documents of the Company nor to get involved in whatever form in the activity of the administration of the Company. With reference to the exercise of their rights they have to refer to the corporate inventories and decisions of the partners.

**Art. 10.** The corporate years start on the first of January and finish on December 31, of each year.

**Art. 11.** The Company will be dissolved pursuant to the legal prescriptions.

**Art. 12.** The decisions not amending the articles of association are not taken validly unless they are approved by partners representing more than half of the shares. Decisions concerning a modification of the Articles of Incorporation must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital.

If because of absence or abstention of partners, this figure cannot be obtained in a first meeting or written consultation the partners are called or consulted a second time by registered mail and the decisions are taken at the majority of the votes cast under the condition that they concern only matters examined in the first meeting or consultation.

The partners cannot, except by unanimous vote, change the nationality of the company. All other amendments of the articles of association are decided at a majority of the partners representing the three-quarters of the corporate capital. In no case can the majority oblige a partner to increase his shareholding.

In case the Company has only one partner, the authority of the meeting of partners is attributed to the sole partner and the decision of this sole partner are taken in the form as foreseen in article 7.

**Art. 13.** With reference to all other points not specifically regulated by the present articles of association, the partners are subject to the existing legal regulations.

*Transitory disposition*

The first Company year starts this day of formation of the Company and will end on December 31, 2001

*Subscription - payment*

The shares have been fully subscribed by STELA B.V., prenamed.

The person appearing declares and acknowledges that each subscribed share has been fully paid up on cash so that from now on the Company has its free and entire disposal the contributions referred to above.

Proof thereof has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it, by bank certificate.

*Evaluation/Costs*

The total amount of costs, expenses, remuneration's charges under whatever form charged to the Company or to be paid by the Company that are in connection with its formation amount to approximately to EUR 1.130,25.

*Extraordinary meeting of partners*

Thereafter the appearing partner has taken the following resolutions.

1. The company is managed by one Manager. The Company is committed by the sole signature of the Manager.
2. Is nominated Manager of the company for an unlimited period with the authority as detailed in article 8 of the articles of association:

Mr Amit Ben-Haim, residing in London SW1 X OBD, Flat 7, 61 Pont Street.

3. The company's registered office is in Luxembourg, 124, route d'Arlon.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by the French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named in the beginning of this document.

The document having been read in the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the French Translation:**

L'an deux mille un, le six août.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

STELA B.V., une société néerlandaise domiciliée à NL-1076 AZ Amsterdam, Locatellikade, 1 Parnassustoren, dûment représentée par Monsieur Yves Wallers, demeurant à L-9142 Burden, 20, rue Jean Melsen, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 31 juillet 2001, jointe en annexe.

La société comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a déclaré constituer par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts et affecter les biens dont question à l'article 5 des statuts ci-après, à l'exercice de l'activité plus amplement décrite à l'article 3 des statuts de la société décrite ci-après.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination STELA, S.à.r.l.

**Art. 2.** Le siège social est fixé à Luxembourg-Ville.

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que toutes formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière, estimées utiles à l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euro), divisé en 125 (cent vingt-cinq) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euro), chacune entièrement libérée.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Vis-à-vis des tiers, elles sont cessibles dans les limites prévues par la loi.

**Art. 7.** Au cas où la société ne devrait avoir qu'un seul associé, les décisions sont prises par l'associé unique et sont retenues par écrit ou inscrites sur un procès-verbal.

**Art. 8.** La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérant(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés, statuant à la majorité simple des parts sociales comme stipulé à l'article 12 pour les assemblées non modificatives des statuts.

Le gérant unique peut accomplir tous les actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social sauf ceux que la loi réserve à la décision des associés.

En cas de nomination de plusieurs gérants, leur signature conjointe est exigée pour engager valablement la société, sauf délégation spéciale.

Le ou les gérant(s) est (sont) nommé(s) pour une période indéterminée et ont les pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers.

Des pouvoirs spécifiques et limités peuvent être délégués pour des points spécifiques à une ou plusieurs personnes, associés ou non.

**Art. 9.** La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou l'un des associés. En cas de décès d'un associé, la société continue entre les héritiers de l'associé unique décédé ou entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé tout ceci dans les limites de l'article 189 de la loi sur les sociétés. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les héritiers devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société.

Les héritiers et créanciers ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des associés.

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** La société sera dissoute conformément aux dispositions légales.

**Art. 12.** Les décisions non modificatives des statuts ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié des parts sociales. Si, par suite d'absence ou d'abstention d'associés, ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté mais à la condition expresse de ne porter que sur les questions ayant fait l'objet de la première consultation.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la société. Toutes autres modifications statutaires sont décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Toutefois, dans aucun cas, la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa part sociale.

Lorsque la société n'a qu'un seul associé les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés sont attribués à l'associé unique et les décisions de l'associé unique sont prises dans les formes prévues à l'article 7.

**Art. 13.** Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.



**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 50.000,- (cinquante mille euros) représenté par 500 (cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le premier mardi du mois de mai à dix heures (10.00) à Luxembourg-Ville au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion, tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2001.

2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an deux mille deux.

*Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, S.A., Luxembourg, prénommée, quatre cent quarante vingt dix-neuf actions . . . . .	499
2. LIREPA S.A., Luxembourg prénommée, une action . . . . .	1
Total: cinq cents actions . . . . .	500

Le comparant sub. 1) est désigné fondateur, le comparant sub. 2) n'intervient qu'en tant que simple souscripteur.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante-cinq mille (65.000,-) francs luxembourgeois.

*Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à deux millions seize mille neuf cent quatre-vingt-quinze (LUF 2.016.995,-) francs luxembourgeois.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  - a) Monsieur Jean Bodoni, Ingénieur commercial, adresse professionnell: 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg,
  - b) Monsieur Albert Pennacchio, Attaché de direction, adresse professionnelle: 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg,
  - c) Monsieur Guy Baumann, Attaché de direction, adresse professionnelle: 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg,
  - d) Monsieur Guy Kettmann, Attaché de direction, adresse professionnelle: 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg;
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
 

Mlle Isabelle Arend, employée de banque, adresse professionnelle: 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.
- 5) Le siège social est fixé à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état de demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Day-Royemans, R. Lazzarin-Fautsch, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 août 2001, vol. 513, fol. 54, case 12. – Reçu 20.170 francs.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 10 août 2001.

J. Gloden.

(51956//139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

**TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 55.946.

Le bilan de la société et l'affectation des résultats au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 82, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

(52290/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

**ELLA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6830 Berbourg, 7A, Neie Wee.

R. C. Luxembourg B 71.412.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1999, enregistrés à Grevenmacher, le 25 juillet 2001, vol. 168, fol. 50, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

*Pour la société ELLA, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(52086/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**ELLA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6830 Berbourg, 7A, Neie Wee.

R. C. Luxembourg B 71.412.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2000, enregistrés à Grevenmacher, le 26 juillet 2001, vol. 168, fol. 51, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

*Pour la société ELLA, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(52087/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**DISKUS, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-5511 Remich, 18, rue des Bateliers.

## STATUTS

**Chapitre I<sup>er</sup> - Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Les soussignés,

Goedert Antoinette, employée de l'État, 15, route de Kayl, L-3514 Dudelange, nationalité luxembourgeoise,

Gröll Klaus, ingénieur, 3, boulevard de l'Alzette, L-1124 Luxembourg, nationalité allemande,

Huens Paul, employé privé, 73, rue de la Libération, L-5969 Itzig, nationalité belge,

Kneip Raphaël, employé privé, 18, rue des Bateliers, L-5511 Remich, nationalité luxembourgeoise.

ont convenu de créer entre eux une association sans but lucratif dénommée DISKUS, A.s.b.l.

**Art. 2.** Son siège est à 18, rue des Bateliers, L-5511 Remich.

**Art. 3.** La durée de l'association est illimitée.

**Chapitre II - Objet**

**Art. 4.** L'objet social de l'association est de faciliter l'accès au marché du travail des personnes exclues du marché de l'emploi et exclues de la société ordinaire, de personnes très éloignées du marché de l'emploi.

**Art. 5.** Les actions et projets de l'association viseront la création d'un environnement favorable à l'emploi.

**Art. 6.** L'association se propose de collaborer étroitement avec les différents organismes publics ou privés, actifs en matière d'emploi et de formation, afin de créer un cadre propice aux objectifs poursuivis.

**Art. 7.** L'association est neutre au point de vue politique, idéologique, confessionnel.

**Art. 8.** L'association peut s'affilier à tous les groupements analogues nationaux ou internationaux, susceptibles de lui prêter un concours utile pour atteindre les buts qu'elle poursuit.

**Chapitre III - Membres - Admissions - Démissions - Exclusions et Cotisation**

**Art. 9.** L'association se compose de membres actifs et honoraires. Sont membres actifs tous ceux qui se soumettent aux présents statuts, qui ont été admis par l'Assemblée Générale et qui ont versé leur cotisation. Cette cotisation est fixée annuellement par l'Assemblée Générale; elle ne peut dépasser 25 euros.

Seuls les membres actifs ont le droit d'être convoqués et de voter à l'Assemblée Générale.

Sont membres honoraires les personnes sympathisantes, qui ont mérité d'une façon particulière de l'association. Ceux-ci sont proposés par le Conseil d'Administration et confirmés par l'Assemblée Générale.

Tout membre de l'association est libre de se retirer de l'association en adressant sa démission aux administrateurs.

**Art. 10.** Le nombre de membres actifs ne pourra être inférieur à 3. Chaque année une liste indiquant, par ordre alphabétique, les modifications qui se sont produites parmi les membres actifs sera déposée au greffe du tribunal d'arrondissement dans un délai de trois mois suivant l'assemblée générale.

**Art. 11.** La démission ou l'exclusion d'un membre est régie par l'article 12 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée. L'exclusion d'un membre ne pourra être prononcée que pour violation grave des statuts, les parties entendues dans leurs explications.

#### **Chapitre IV - Administration**

**Art. 12.** Les organes de l'association sont:

- a) l'assemblée générale;
- b) le Conseil d'Administration.

**Art. 13.** L'assemblée générale se compose des membres actifs.

**Art. 14.** L'assemblée générale ordinaire a lieu une fois par an au cours du premier semestre de l'année civile. Le Conseil d'Administration en fixe la date et l'ordre du jour.

Doit obligatoirement figurer à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire:

- a) la nomination et la révocation des administrateurs;
- b) l'approbation des comptes et bilans;
- c) l'admission de nouveaux membres.

Toute proposition, signée d'un nombre de membres actifs égal au vingtième de la dernière liste annuelle et adressée au Conseil d'Administration, 15 jours au moins avant l'assemblée générale, doit être portée à l'ordre du jour.

**Art. 15.** Le Conseil d'Administration peut convoquer une assemblée générale extraordinaire chaque fois qu'il la juge utile ou nécessaire. A la suite d'une demande écrite formulée par un cinquième des membres actifs, le Conseil d'Administration doit convoquer dans le délai de 30 jours une assemblée générale extraordinaire, en inscrivant à l'ordre du jour l'objet de la demande.

**Art. 16.** Toute convocation de l'assemblée générale est portée à la connaissance des membres actifs par lettremissive ordinaire, huit jours au moins avant la date de l'assemblée. La convocation contiendra l'ordre du jour. L'assemblée générale est valablement constituée quelque soit le nombre de membres présents. L'assemblée ne peut statuer que sur les questions figurant à l'ordre du jour. Sauf les cas prévus par la loi, les décisions sont prises à la majorité des voix des membres actifs présents ou représentés. Tous les membres actifs ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale. Il est loisible aux membres de se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre. Le mandat doit être écrit. Aucun membre ne peut être porteur de plus d'une procuration. Les résolutions de l'assemblée générale sont communiquées sous forme de rapport et par voie de courrier aux membres et déposées au greffe du tribunal d'arrondissement compétent dans les trois mois suivant la date de l'assemblée générale.

**Art. 17.** L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé de 3 membres au moins et de 15 membres au plus, choisis en son sein parmi les membres actifs et nommés par l'assemblée générale ordinaire à la majorité relative des voix et au scrutin secret. Les administrateurs sont nommés pour la durée de 2 ans. Le renouvellement du Conseil d'Administration se fait annuellement par moitié; les premiers membres sortants étant désignés par tirage au sort, leur mandat expirant après une année. Les membres sortants sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale.

**Art. 18.** Le Conseil d'Administration choisit en son sein, parmi les membres élus, un bureau composé au moins d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier et d'un membre assesseur. La répartition des charges devra être effectuée dans un mois suivant la date d'assemblée générale.

**Art. 19.** Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 20.** Le Conseil d'Administration se réunit au moins 3 fois par an sur initiative du président ou à la demande de la majorité de ses membres. Le président et le secrétaire proposent l'ordre du jour des réunions. Tout membre du Conseil d'Administration peut mettre un point à l'ordre du jour.

**Art. 21.** La présence de la majorité des membres du Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des délibérations. Un administrateur peut se faire représenter par un autre membre du Conseil d'Administration; le mandat doit être écrit. Aucun administrateur ne peut être porteur de plus d'une procuration.

**Art. 22.** L'assemblée générale ne saurait accepter la démission du trésorier qu'après s'être assurée de la remise en bonne et due forme des comptes sociaux; les commissaires aux comptes ou la fiduciaire chargée de la révision des comptes devront être entendus dans leurs observations.

**Art. 23.** Tous les actes qui engagent l'association doivent porter les signatures conjointes du président et du secrétaire. Les quittances et décharges doivent porter les signatures conjointes du président et du trésorier.

Le Conseil d'Administration a le droit de déléguer une partie de ses pouvoirs à des tiers, membres ou non de l'association.

#### **Chapitre V - Fonds - Exercice social - Comptes - Budget**

**Art. 24.** Les ressources de l'association se composent notamment:

- a) de cotisations des membres actifs et de dons des membres honoraires;
- b) des dons ou legs en sa faveur;
- c) des subsides et subventions.

Cette énumération n'est pas limitative.

**Art. 25.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et prend fin le 31 décembre de la même année.

**Art. 26.** A la fin de l'exercice social, le Conseil d'Administration arrête les comptes de l'exercice écoulé et dresse le budget du prochain exercice, aux fins d'approbation par l'assemblée générale ordinaire, conformément aux prescriptions de l'article 13 de la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée.

Le livre de caisse est contrôlé par des commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale, en raison de leurs qualifications, pour une durée à déterminer et qui ne peut dépasser 2 ans ou par une fiduciaire. Les commissaires sont choisis en dehors des membres du Conseil d'Administration. Les commissaires aux comptes ou la fiduciaire dressent un rapport destiné à être présenté à l'assemblée générale qui, en cas d'approbation, donne décharge au trésorier.

**Art. 27.** Les délibérations et résolutions des assemblées générales ordinaire et extraordinaire seront portées à la connaissance des associés et des tiers directement intéressés individuellement par la voie de rapports écrits.

#### **Chapitre VI - Dissolution - Liquidation - Modification des statuts**

**Art. 28.** Toutes les questions non prévues aux présents statuts et notamment la modification des statuts sont régies par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée.

En cas de dissolution, le solde excédentaire de l'actif social reviendra à une institution de bienfaisance sociale de la région.

Remich, le 30 juin 2001.

DISKUS, A.s.b.l.

Signatures

Lors de l'assemblée générale constituante, qui a eu lieu le 30 juin 2001 au siège social à Remich, les membres fondateurs se sont constitués en conseil d'administration avec la composition suivante:

Goedert Antoinette, employée de l'Etat, 15, route de Kayl, L-3514 Dudelange, nationalité luxembourgeoise,

Gröll Klaus, ingénieur, 3, boulevard de l'Alzette, L-1124 Luxembourg, nationalité allemande,

Huens Paul, employé privé, 73, rue de la Libération, L-5969 Itzig, nationalité belge,

Kneip Raphaël, employé privé, 18, rue des Bateliers, L-5511 Remich, nationalité luxembourgeoise.

Lors de sa première réunion, le conseil d'administration s'est constitué en bureau exécutif dont la composition est la suivante:

Président: Kneip Raphaël

Secrétaire: Goedert Antoinette

Trésorier: Huens Paul

Assesseurs: Gröll Klaus

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2001, vol. 555, fol. 74, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51957/000/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

#### **ACCENTURE S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 79.874.

In the year two thousand one, on the first day of June, before Mr Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

There appeared

Annette Brewer, lawyer, residing at Hettange-Grande (France),

acting as the representative of the general partner (gérant commandité) (the «General Partner») of ACCENTURE SCA, a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions) having its registered office at 398, route d'Esch in L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 79.874 (the «Company»),

pursuant to resolutions of the General Partner dated 17th and 25th May, 2001.

A copy of the minutes of the said resolutions, initialled *in varietur* by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxyholder appointed Mr Patrick Van Hees, lawyer, residing in Messancy, Belgium, as secretary of the deed.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1. The Company has been incorporated pursuant to a deed of notary Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on December 22, 2000, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have been amended by several deeds and the last time by a deed of the undersigned notary of 31st May, 2001, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2. The subscribed, issued and fully paid nominal share capital of the Company is set at EUR 1,485,458,600.- (one billion four hundred eighty-five million four hundred fifty-eight thousand six hundred) divided into shares (actions de commandité) held by the General Partner and having a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Cents) each and shares (actions de commanditaires) held by the Limited Shareholder(s) having a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Cents) each. The Shares are divided into 717,408,572 (seven hundred seventeen million four hundred eight thousand five hundred seventy two) Class I Common Shares («Class I Common Shares») and 470,958,308 (four hundred seventy million nine hundred fifty-eight thousand three hundred eight) Class II Common Shares («Class II Common Shares»).

3. Pursuant to Article 5 of the Articles of Association of the Company, the authorised share capital is set at EUR 50,000,000,000.- (fifty billion Euro) consisting of 20,000,000,000 (twenty billion) Class I Common Shares of a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Cents) each and of 20,000,000,000 (twenty billion) Class II Common Shares of a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Cents) each. The General Partner is authorised to increase the capital by the issuance of additional shares by virtue of an authorisation given to it in shareholders' resolutions dated 22nd May, 2001, amending inter alia the articles of association of the Company, and 25th May, 2001 giving the authorisation to the General Partner to waive or limit the shareholders' preferential subscription rights.

4. Through resolutions of 17th and 25th May, 2001, the General Partner has inter alia resolved to waive the preferential subscription rights of the existing shareholders and to increase the share capital of the Company by EUR 35,004,812.50 (thirty-five million four thousand eight hundred twelve Euro and fifty Cents) from its present amount of EUR 1,485,458,600.- (one billion four hundred eighty-five million four hundred fifty-eight thousand six hundred) to EUR 1,520,463,412.50 (one billion five hundred twenty million, four hundred sixty three thousand four hundred twelve Euro and fifty cents) by way of the creation and issue of 28,003,850 Class I Common Shares of the Company having each a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five Cents) each and appointed the appearing person to represent the General Partner in order to record the increase so effectuated in notarial form.

All the Class I Common Shares so issued have been fully paid-up by contributions in kind consisting of the following shares:

1) An aggregate number of 2,718,519 shares of ACCENTURE AUSTRALIA (1) Ltd, a Bermuda limited partnership and Australian tax resident, with registered office at Cedar House, 41 Cedar Avenue, Hamilton, HM12, Bermuda (hereafter the «Accenture (1) Shares»), representing 100 % (one hundred per cent) of the share capital of ACCENTURE AUSTRALIA (1) Ltd;

2) An aggregate number of 1,362,477 shares of ACCENTURE AUSTRALIA (2) Ltd, a Bermuda limited partnership and Australian tax resident, with registered office at Cedar House, 41 Cedar Avenue, Hamilton, HM12, Bermuda (hereafter the «Accenture (2) Shares»), representing 100 % (one hundred per cent) of the share capital of ACCENTURE AUSTRALIA (2) Ltd;

3) An aggregate number of 2,359,732 shares of ACCENTURE AUSTRALIA (3) Ltd, a Bermuda limited partnership and Australian tax resident, with registered office at Cedar House, 41 Cedar Avenue, Hamilton, HM12, Bermuda (hereafter the «Accenture (3) Shares»), representing 100 % (one hundred per cent) of the share capital of ACCENTURE AUSTRALIA (3) Ltd;

4) An aggregate number of 21,563,122 shares of ACCENTURE AUSTRALIA Ltd, a Bermuda limited partnership and Australian tax resident, with registered office at Cedar House, 41 Cedar Avenue, Hamilton, HM12, Bermuda (hereafter the «Accenture Shares»), representing 100 % (one hundred per cent) of the share capital of ACCENTURE AUSTRALIA Ltd;

(Accenture (1) Shares, Accenture (2) Shares, Accenture (3) Shares and Accenture Shares are hereafter collectively referred to as the «Shares», and all the companies mentioned under 1) to 4) are collectively referred to as the «Subsidiaries»).

The Shares have been contributed in kind to the Company by Robert Hohnen, acting in his personal capacity and as attorney-in-fact for and on behalf of the shareholders of the Subsidiaries (other than himself), as payment in full of 28,003,850 newly issued Class I Common Shares of the Company, which shall be allocated to the contributors pro rata to their contributions and in accordance with Schedule A to the Contribution and Assumption Agreement entered into by and between the shareholders of the Subsidiaries and the Company on June 1st, 2001.

The contribution of the Shares in an aggregate amount of EUR 35,004,812.50 is to be recorded at par value and to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The contribution of the Shares is supported by a report drafted for the purpose of articles 26-1 and 32-1 (5) of the Luxembourg law on commercial companies dated 10th August, 1915, as amended (the «Luxembourg Company Act») of Mr Christian Billon, Réviseur d'entreprises and by a certificate of the directors of the respective Subsidiaries, substantially similar to the form of certificate mentioned under item 5) of this deed.

All the Shares are forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

1. It results, in essence, from four certificates issued by the respective legal representatives of the Subsidiaries on or about June 1st, 2001 that:

- (a) the Shares are in registered form;
- (b) the Shares are fully paid-up;
- (c) the contributors are solely entitled to the Shares and have the power to dispose of the Shares;
- (d) none of the Shares is encumbered with any pledge, lien, usufruct or other encumbrance, there exists no rights to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares are subject to any attachment;
- (e) there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him;
- (f) according to the law of the respective jurisdictions of the companies the shares of which are contributed (as indicated in each of the certificates attached hereto), and the memorandum and articles of association (or equivalent) of each such companies, the Shares are freely transferable; and
- (g) all formalities required in the respective jurisdictions of the companies the shares of which are contributed subsequent to the contribution in kind of the Shares of such companies to the share capital increase of the Company have been or will be effected upon receipt of a certified copy of the present deed from the officiating notary.

Pursuant to articles 26 - 1 and 32 - 1 (5) of the Luxembourg Company Act, the shares so contributed in kind have been subject to a report by Mr Christian Billon, Réviseur d'entreprises, dated June 1st, 2001 which concludes as follows

«On the basis of the work performed, as outlined above, we have no comments to make on the total value of the contribution, which consists in 2,718,519 shares or 100 % of ACCENTURE AUSTRALIA (1) Ltd, 1,362,477 shares or 100 % of ACCENTURE AUSTRALIA (2) Ltd, 2,359,732 shares or 100 % of ACCENTURE AUSTRALIA (3) Ltd and 21,563,122 shares or 100 of ACCENTURE AUSTRALIA Ltd, and the contribution of which shares is at least equal to the nominal value of the shares to be issued.»

The said certificates, the said auditor's report, as well as a copy of the Contribution and Assumption Agreement, after having been signed *in varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered.

1. As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of Article 5 of the Articles of Association of the Company is amended and now reads as follows:

#### **Art. 5. Capital**

«The Company has a subscribed, issued and fully paid nominal share capital of EUR 1,520,463,412.50 (one billion five hundred twenty million, four hundred sixty three thousand four hundred twelve Euro and fifty Cents) divided into shares (actions de commandité) held by the General Partner and having a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each and shares (actions de commanditaires) held by the Limited Shareholder(s) having a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each. The Shares are divided into 745,412,422 (seven hundred forty-five million four hundred twelve thousand four hundred twenty-two) Class I Common Shares («Class I Common Shares») and 470,958,308 (four hundred seventy million nine hundred fifty-eight thousand three hundred eight) Class II Common Shares («Class II Common Shares») having the same characteristics and rights save as to those differences outlined in these Articles of Association. The Class I Common Shares and the Class II Common Shares are individually referred to as a «Share» and collectively as the «Shares». The Class I Common Shares and Class II Common Shares are issued as redeemable shares in accordance with the terms of article 49-8 of the law of 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the «Law»), and the redemption features laid down in Article 7 hereof shall apply thereto.»

#### *Expenses*

The capital duty to be paid by the Company amounts to EUR 5,115,736.-

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present increase of capital, are estimated at two hundred six million six hundred and twenty thousand Luxembourg francs (LUF 206,620,000,-)

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the appearing person and the secretary, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille un, le premier juin, par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Annette Brewer, juriste, demeurant à Hettange-Grande (France),

agissant en qualité de mandataire du gérant commandité (le «Gérant Commandité») de ACCENTURE SCA, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois ayant son siège social au 398, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.874 (la «Société»),

en vertu de résolutions du Gérant Commandité des 17 et 25 mai 2001.

Une copie du procès-verbal de ladite résolution, parafé *in varietur* par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistré auprès des administrations compétentes.

Le mandataire a désigné Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en tant que secrétaire de l'acte.

Le comparant, agissant en sa capacité, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée en vertu d'un acte du notaire Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 2000, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et, en dernier lieu, par un acte du notaire soussigné du 31 mai 2001, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2. Le capital souscrit et entièrement libéré de la Société est de EUR 1.485.458.600,- (un milliard quatre cent quatre-vingt-cinq millions quatre cent cinquante-huit mille six cent Euro) divisé en actions de commandité détenues par le Gérant Commandité et ayant toutes une valeur nominale de 1,25 EUR (un Euro et vingt-cinq cents) chacune et en actions de commanditaire détenues par les Actionnaires Commanditaires ayant une valeur nominale de 1,25 EUR (un Euro et vingt-cinq cents) chacune. Les actions sont divisés en 717.408.572 (quatre cent dix-sept millions quatre cent huit mille cinq cent soixante-douze) Actions Ordinaires de Catégorie I (les «Actions Ordinaires de Catégorie I») et 470.958.308 (quatre cent soixante-dix millions neuf cent cinquante-huit mille trois cent huit) Actions Ordinaires de Catégorie II (les «Actions Ordinaires de Catégorie II»).

3. Conformément à l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à 50.000.000.000,- EUR (cinquante milliards d'Euro) divisé en 20.000.000.000 (vingt milliards) d'Actions Ordinaires de Catégorie I ayant valeur nominale de 1,25 EUR (un Euro et vingt-cinq Cents) chacune et 20.000.000.000 (vingt milliards) d'Actions Ordinaires de Catégorie II ayant valeur nominale de 1,25 EUR (un Euro et vingt-cinq Cents) chacune. Le Gérant Commandité est autorisée d'aug-

menter le capital par l'émission d'actions additionnelle en vertu d'une autorisation que les actionnaires lui ont donné un par une résolution du 22 mai 2001, ayant modifié entre autres les statuts de la Société, et par une autre résolution du 25 mai 2001 ayant précisé l'autorisation au Gérant Commandité de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires.

4. Par deux résolutions des 17 et 25 mai 2001, le Gérant Commandité a notamment décidé de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants et d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 35.004.812,50 (trente-cinq millions quatre mille huit cent douze Euro et cinquante Cents), afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 1.485.458.600,- (un milliard quatre cent quatre-vingt-cinq millions quatre cent cinquante-huit mille six cent Euro) à EUR 1.520.463.412,50 (un milliard cinq cent vingt millions quatre cent soixante-trois mille quatre cent douze Euro et cinquante Cents) par l'émission et la création de 28.003.850 (vingt-huit millions trois mille huit cent cinquante) Actions Ordinaires de Catégorie I de la Société ayant chacune une valeur nominale de 1,25 EUR (un Euro et vingt-cinq Cents) et a également désigné le comparant afin de le représenter en vue d'acter cette augmentation de capital en la forme notariée.

Toutes les Actions Ordinaires de Catégorie I ainsi émises ont été entièrement libérées par des apports en nature consistant en les actions suivantes:

1) un nombre total de 2,718,519 actions de ACCENTURE AUSTRALIA (1) Ltd, une société des Bermudes de type Limited Partnership, ayant une résidence fiscale en Australie, avec siège social au Cedar House, 41 Cedar Avenue, Hamilton, HM12, Bermudes (ci-après les «Actions Accenture (1)»), représentant 100% (cent pour cent) du capital social de ACCENTURE AUSTRALIA (1) Ltd;

2) un nombre total de 1,362,477 actions de ACCENTURE AUSTRALIA (2) Ltd, une société des Bermudes de type Limited Partnership, ayant une résidence fiscale en Australie, avec siège social au Cedar House, 41 Cedar Avenue, Hamilton, EM12, Bermudes (ci-après les «Actions Accenture (2)»), représentant 100% (cent pour cent) du capital social de ACCENTURE AUSTRALIA (2) Ltd;

3) un nombre total de 2,359,732 actions de ACCENTURE AUSTRALIA (3) Ltd, une société des Bermudes de type Limited Partnership, ayant une résidence fiscale en Australie, avec siège social au Cedar House, 41 Cedar Avenue, Hamilton, HM12, Bermudes (ci-après les «Actions Accenture (3)»), représentant 100% (cent pour cent) du capital social de ACCENTURE AUSTRALIA (3) Ltd;

4) un nombre total de 21,563,122 actions de ACCENTURE AUSTRALIA Ltd, une société des Bermudes de type Limited Partnership, ayant une résidence fiscale en Australie, avec siège social au Cedar House, 41 Cedar Avenue, Hamilton, HM12, Bermudes (ci-après les «Actions Accenture»), représentant 100% (cent pour cent) du capital social de ACCENTURE AUSTRALIA Ltd;

(Les Actions Accenture (1), les Actions Accenture (2), les Actions Accenture (3) et les Actions Accenture sont définies ci-après collectivement sous le terme les «Actions», et toutes les sociétés mentionnées sous les points 1) à 4) sont définies ci-après collectivement sous le terme les «Filiales»).

Les Actions ont été apportées en nature à la Société par Monsieur Robert Hohnen, agissant en son nom propre et comme mandataire au nom et pour compte des actionnaires des Filiales (autres que lui-même) comme la libération intégrale des 28.003.850 (vingt-huit millions trois mille huit cent cinquante) Actions Ordinaires de Catégorie I nouvellement émises par la Société et qui seront attribuées aux apporteurs au prorata de leurs contributions et conformément à l'annexe du contrat de souscription et d'apport signé entre les apporteurs et la Société en date du 1<sup>er</sup> juin 2001.

L'apport des Actions d'une valeur totale de 35.004.812,50 EUR (trente-cinq millions quatre mille huit cent douze Euro et cinquante Cents) est évalué à sa valeur nominale et sera affecté au compte capital social de la Société.

L'apport des Actions est soutenu par un rapport, rédigé pour les besoins des articles 26-2 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée (la «Loi»), de Monsieur Christian Billon, Réviseur d'entreprises, et par un certificat de la gérance des Filiales respectives, en grande partie similaire au modèle de certificat mentionné au point 5) du présent acte.

Toutes les Actions sont en conséquence à la libre disposition de la Société tel qu'il en a été prouvé au notaire sous-signé.

5. Il résulte, en résumé, de deux certificats émis par les représentants légaux des Filiales, aux environs du 1<sup>er</sup> juin 2001 que

- (a) les Actions sont nominatives;
- (b) les Actions ont été entièrement libérées;
- (c) les apporteurs sont les seuls propriétaires des Actions et ont la capacité d'en disposer;
- (d) aucune des Actions n'est grevée d'un gage, nantissement, pacte d'usufruit ou autre sûreté, il n'existe aucun droit permettant de se voir attribuer un gage ou un pacte d'usufruit sur les Actions et aucune des Actions;
- (e) Il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu desquels toute personne serait autorisée à demander qu'une ou plusieurs Actions lui soit transférées;
- (f) Conformément à la loi des juridictions des sociétés dont les actions sont apportées (comme indiqué dans chacun des certificats annexés au présent acte) et aux statuts (ou équivalent) de ces sociétés, les Actions sont librement cessibles;

(g) toutes les formalités requises par les juridictions des sociétés dont les actions sont apportées intervenant après la contribution en nature des Actions de ces sociétés à l'augmentation de capital de la Société ont été ou seront effectuées après réception d'une copie certifiée conforme du présent acte notarié document ladite contribution en nature.

Suivant les articles 26-1 et 32-1(5) de la Loi, les actions ainsi apportées en nature ont fait l'objet d'un rapport établi par M. Christian Billon, Réviseur d'entreprises, le 1<sup>er</sup> juin 2001, qui conclut comme suit:

«Eu égard au travail accompli, comme mentionné ci-dessus, nous n'avons pas de commentaires à faire au sujet de la valeur totale des apports, qui consiste en 2.718.519 actions ou 100 % des actions de la société ACCENTURE AUSTRALIA»

LIA (1) Ltd, 1,362,477 actions ou 100% des actions de la société ACCENTURE AUSTRALIA (2) Ltd., 2.359.732 actions ou 100% de ACCENTURE AUSTRALIA (3) Ltd, et 21.563.122 actions ou 100% de ACCENTURE AUSTRALIA Ltd, et la contribution desdites actions est au moins égale à la valeur nominale des actions à émettre.»

Lesdits certificats, ledit rapport, ainsi qu'une copie de la convention d'apport et de souscription, après signature ne varient par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés aux présentes pour être enregistrés avec elles.

6. En conséquence d'une telle augmentation du capital, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié afin d'avoir désormais la teneur suivante:

#### **Art. 5. Capital**

«Le capital actions nominal souscrit, émis et libéré de la Société est de EUR 1.520.463.412,50 (un milliard cinq cent vingt millions quatre cent soixante-trois mille quatre cent douze Euro et cinquante Cents) représenté par des actions de commandité détenues par le gérant commandité d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq cents chacune (1,25 EUR) et des actions de commanditaires détenues par le(s) associé(s) commanditaire(s) d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune. Les actions sont divisées en 745.412.422 (sept cent quarante-cinq millions quatre cent douze mille quatre cent vingt-deux) actions ordinaires de catégorie I («actions ordinaires de catégorie I») et en 479.958.308 (quatre cent soixante-dix-neuf millions neuf cent cinquante-huit mille trois cent huit) actions ordinaires de catégorie II («actions ordinaires de catégorie II») assorties des mêmes caractéristiques et droits, à l'exception des différences exposées dans les présents statuts. Les actions ordinaires de catégorie I et les actions ordinaires de catégorie II sont chacune dénommée une «action» et ensemble les «actions». Les actions ordinaires de catégorie I et les actions ordinaires de catégorie II sont émises sous la forme d'actions rachetables, conformément à l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «loi»), et les caractéristiques de rachat stipulées à l'article 7 des présentes sont applicables à ces actions.»

#### *Frais*

Le droit d'apport qui incombe à la Société s'élève à EUR 5.115.736,-.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ deux cent six millions six cent vingt mille francs luxembourgeois (LUF 206.620.000,-)

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire et au secrétaire, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Brewer, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2001, vol. 9CS, fol. 36, case 12. – Reçu 206.368.279 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2001.

J. Elvinger.

(51960/211/264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

### **CAJAS ESPAÑOLAS DE AHORROS II, Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 68.589.

In the year two thousand and one, on the twenty-third of July.

Before us Maître Reginald Neuman, notary residing at Luxembourg,

Is held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of CAJAS ESPAÑOLAS DE AHORROS II, Sicav, a société anonyme qualifying as société d'investissement à capital variable, having its registered office in Luxembourg, and entered in the company register at Luxembourg, section B, under number 68.589.

The meeting is opened at noon, Mr Philippe Visconti, employé de banque, with professional address in Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais, being in the chair,

who appoints as secretary Mr Jean-Christian Six, employé de banque, with professional address in Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais.

The meeting elects as scrutineer Miss Nuria Tejada, employée de banque, with professional address in Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais, all hereby present and accepting.

The Bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of Point 5 of section II of Article 10 of the Articles of Incorporation which should read as follows:

«As regards relations between shareholders, each Sub-Fund is treated as a separate entity, generating without restriction its own contributions, capital gains and capital losses, fees and expenses. The Fund constitutes a single legal entity; however with regard to third parties, in particular towards the Fund's creditors, each Sub-Fund shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to it.»

2. Insertion of a new point 6 at the end of section II of Article 10 of the Articles of Incorporation which should read as follows:

«The assets, liabilities, expenses and costs that cannot be allotted to one Sub-Fund will be charged to the other Sub-Funds in equal parts or, as far as it is justified by the amounts concerned, proportionally to their respective net assets.»

3. Insertion of a second paragraph to article 11 of the Articles of Incorporation which should read as follows:

«Shares may be issued, at the discretion of the Board of Directors, in consideration for the contribution to Sub-Funds of transferable securities insofar as investment policies and restrictions of the Sub-Fund concerned are observed and such securities have a value equal to the issue price of the relevant shares. Transferable securities brought into the Sub-Fund shall be valued separately in a special report by the Company's independent auditor. These contributions in kind of transferable securities are not subject to brokerage fees. The Board of Directors will only have recourse to this possibility if (i) such is the request of the investor in question.; and (ii) if the transfer does not negatively affect existing shareholders. All the fees relating to contributions in kind, will be borne by the investor concerned.»

4. Insertion of a seventh paragraph to article 11 of Articles of incorporation which should read as follows

«The Board of Directors may, at its discretion, but in respect of laws in force and after delivery of a report by the Company's independent auditor, pay the shareholder in question the redemption price in kind by means of a payment in transferable securities or other assets of the Sub-Fund in question for the amount of redemption value. The Board of Directors will only have recourse to this possibility if (i) such is the request of the shareholder in question; and (ii) if the transfer does not negatively affect the remaining shareholders. All the fees relating to redemptions in kind, will be borne by the shareholder concerned.»

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. The presence quorum required by law for the points of the Agenda is at least one half of the Shares outstanding and resolutions on the items of the Agenda have to be adopted by an affirmative vote of two thirds of the shares present or represented. Each share is entitled to one vote.

All the shares are in registered form.

The present meeting has been convened by notices sent to all shareholders by registered mail on July 11, 2001, evidence of which was given to the meeting.

IV. As appears from the said attendance list, out of 152,657.088 shares existing on July 23, 2001, 110,596.4230 shares are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting took unanimously the following resolutions:

*Sole resolution*

The meeting decides to amend the articles of incorporation as indicated in the agenda.

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at forty thousand (40,000.-) Luxembourg francs.

There being no further business, the meeting is terminated at 12.15 p.m.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the bureau, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, have signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:**

L'an deux mille un, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme sous forme d'une société d'investissement à capital variable CAJAS ESPAÑOLAS DE AHORROS II, Sicav, avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 68.589.

L'assemblée est ouverte à midi, sous la présidence de Monsieur Philippe Visconti, employé de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Christian Six, employé de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Nuria Tejada, employée de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification du point 5 de la section II de l'article 10 des Statuts qui sera désormais rédigé de la façon suivante:

«En ce qui concerne les relations entre actionnaires, chaque compartiment sera traité comme une entité séparée, générant sans restriction ses propres contributions, gains de capitaux et pertes de capitaux, frais et charges. Le Fonds constitue une seule entité juridique, cependant vis-à-vis de tiers, et en particulier envers les créanciers du Fonds, chaque compartiment sera exclusivement responsable des engagements et obligations qui concernent ce compartiment.»

2. Insertion d'un nouveau point 6 à la fin de la section II de l'article 10 des statuts, rédigé de la façon suivante:

«Les avoirs, engagements, frais et coûts qui ne peuvent être attribués à un compartiment seront attribués aux différents compartiments en parts égales ou, dans la mesure où ils sont justifiés par les montants concernés, proportionnellement à leurs avoirs nets respectifs»

3. Insertion d'un second paragraphe dans l'article 11 des statuts, rédigé de la façon suivante:

«Les actions peuvent, à la discrétion du Conseil d'Administration, être émises, en tenant compte de la contribution aux compartiments en valeurs mobilières pour autant que celles-ci respectent les politiques d'investissement et les restrictions du compartiment concerné et qu'elles aient une valeur égale au prix d'émission des actions respectives. Les valeurs mobilières apportées au compartiment seront évaluées séparément dans un rapport spécial du réviseur de la Sicav. Ces apports en nature en valeurs mobilières ne sont pas sujets aux frais de courtage. Le Conseil d'Administration aura uniquement recours à cette possibilité si (i) telle est la requête de l'investisseur en question; et (ii) si le transfert n'affecte pas négativement les actionnaires existants. Tous les frais concernant les contributions en nature seront supportés par le souscripteur concerné.»

4. Insertion d'un septième paragraphe dans l'article 11 des statuts, rédigé de la façon suivante:

«Le Conseil d'Administration pourra, à sa discrétion, mais toutefois dans le respect des lois en vigueur et après remise d'un rapport révisé établi par le réviseur de la Sicav, payer le prix de rachat à l'actionnaire en question au moyen d'un paiement en nature en valeurs mobilières ou autres actifs du compartiment en question à concurrence de la valeur du montant du rachat. Le Conseil d'Administration aura uniquement recours à cette possibilité si (i) l'actionnaire concerné en fait la demande; et (ii) si le transfert n'affecte pas négativement les actionnaires restants. Tous les frais concernant les rachats en nature seront supportés par l'actionnaire concerné.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. Le quorum de présence requis par la loi pour les points de l'ordre du jour est d'au moins de la moitié des actions émises et les résolutions à l'ordre du jour doivent être adoptées par un vote affirmatif de deux tiers des actions présentes ou représentées. Chaque action donne droit à une voix.

Les actions sont toutes nominatives.

L'assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés aux actionnaires par lettre recommandée le 11 juillet 2001, dont la preuve est fournie à l'assemblée.

IV. Il résulte de ladite liste de présence que sur les 152.657,088 actions existantes au 23 juillet 2001, 110.596,4230 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Seule et unique résolution*

L'assemblée décide de modifier les statuts tel qu'indiqué à l'ordre du jour.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à quarante mille (40.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.15 heures.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise déclare que le présent acte rédigé en langue anglaise est suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ph. Visconti, J.-Ch. Six, N. Tejada et R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2001, vol. 130S, fol. 56, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de ladite société, aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 août 2001.

R. Neuman.

(52016/226/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

**CAJAS ESPAÑOLAS DE AHORROS II, Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 68.589.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(52017/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

**EMOSA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 38.672.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 84, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

S. Perrier

Administrateur-Délégué

(52091/312/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**EMOSA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 38.672.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société  
tenue à Luxembourg, le lundi 13 août 2001 à 11.00 heures*

*Première résolution*

L'Assemblée Générale, après lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2000 au 31 décembre 2000, décide d'approuver le bilan, le compte de pertes et profits et les annexes tels que présentés et dont la perte s'élève à EUR 21.028,-.

L'assemblée décide d'affecter ce bénéfice comme suit:

- Perte Exercice: . . . . .	- 21.028,00 EUR
- Compte de Report au 1 <sup>er</sup> janvier 2000: . . . . .	2.159.839,70 EUR
- Réserve Légale: . . . . .	63,20 EUR
- Total Report au 1 <sup>er</sup> janvier 2001 . . . . .	<u>2.138.747,50 EUR</u>

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs en charge de la société, ainsi qu'au commissaire aux comptes, pour l'exécution de leur mandat respectif sur l'année clôturée au 31 décembre 2000.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale accepte la démission de M. Frank Schaffner comme administrateur et nomme en son remplacement Madame Colette Wohl, Corporate Assistant, demeurant à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Décharge pleine et entière est accordée à l'administrateur sortant. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur à l'issue de l'assemblée de 2004.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

S. Perrier

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 84, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52090/312/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**EUROCORP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 40.486.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 63, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(52099/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**ENTREPRISE EUROPEENNE DE RENOVATION (E.R.R.) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.  
R. C. Luxembourg B 72.461.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Mersch, le 13 août 2001, vol. 127, fol. 35, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2001.

Signature.

(52092/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**ENTREPRISE EUROPEENNE DE RENOVATION (E.R.R.) S.A., Société Anonyme,  
(anc. ADA COIFFURE S.A.).**

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.  
R. C. Luxembourg B 72.461.

Le 31 juillet 2001, à 11.00 heures, Messieurs les actionnaires de la société anonyme ENTREPRISE EUROPEENNE DE RENOVATION E.E.R. S.A. se sont réunis en assemblée générale ordinaire à Luxembourg, 5, rue de la Reine, d'un commun accord en renonçant à une convocation préalable.

Les actionnaires sont décidé à l'unanimité:

1. La révocation du commissaire aux comptes actuellement en fonctions, Monsieur Claude Karp et notamment en remplacement Monsieur Bernard Pranzetti, demeurant à Lintgen, 14, route Principale.

2. L'Assemblée entend le rapport du commissaire aux comptes après délibération, elle prend les résolutions suivantes à l'unanimité.

3. Les comptes annuels tels que présentés sont approuvés.

Les résultats de l'exercice 1999 sont reportés à compte nouveau.

Signature / Signature / Signature

Le secrétaire / Le président / Le scrutateur

Pour copie conforme

M<sup>e</sup> G. Bouneou

Enregistré à Mersch, le 13 août 2001, vol. 127, fol. 35, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(52093/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**CONSOLIDATED LAMDA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 70.496.

In the year two thousand and one, on the eighteenth of June.

Before us Maître Alphonse Lentz, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of CONSOLIDATED LAMDA HOLDINGS S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg-City, incorporated under the name of CONSOLIDATED LAMBDA HOLDINGS S.A. by deed of the undersigned notary, dated 2nd of July 1999, published in the Mémorial Recueil C, number 690 of September 15th 1999, changed into CONSOLIDATED LAMDA HOLDINGS S.A. by deed of the undersigned notary, dated 26th of November 1999, published in the Mémorial Recueil C, number 70 of January 21st 2000 and modified by deed enacted by the undersigned notary on June 9th, 2000, published in the Mémorial Recueil C, number 748 of October 11th, 2000.

The meeting is presided by Mr Yves Schmit, company manager, residing in Strassen,

who appoints as secretary Mrs Marianne Humbert, employee, residing in F-Kirsch-les-Sierck.

The meeting elects as scrutineer Mrs Nathalie Triolé, employee, residing in F-Elzange.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list, that all of the shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Temporary abolishment of the nominal value of the Company's shares.

2. Conversion, with effect as of November 7th, 2000, of the currency of the share capital from eighteen million US Dollars (18,000,000,- USD) into Euro at the conversion rate from US Dollars into Euro (USD 1=0.8640 EUR), so that the subscribed capital will be set at twenty million eight hundred thirty-three thousand three hundred thirty-three euros

(20,833,333.- EUR), represented by one hundred and eighty thousand (180,000) Ordinary Shares without a nominal value.

3. Decrease of the corporate capital by an amount of two million eight hundred thirty-three thousand three hundred thirty-three euros (2,833,333.- EUR), so as to bring it down from its present amount of twenty million eight hundred thirty-three thousand three hundred thirty-three euros (20,833,333.- EUR) to the new amount of eighteen million euros (18,000,000.- EUR) represented by one hundred and eighty thousand (180,000) Ordinary Shares without a nominal value.

4. Waiver by the general meeting to the reimbursement of the two million eight hundred thirty-three thousand three hundred thirty-three euros (2,833,333.- EUR), that will be recognized by the Company as a free reserve.

5. Re-establishment of the nominal value of the shares at one hundred euros (100.- EUR) per share.

6. Conversion of the authorized capital into Euro and fixing it at fifty million euros (50,000,000.- EUR), represented by five hundred thousand (500,000) Ordinary Shares with a nominal value of one hundred euros (100.- EUR).

7. Subsequent amendment of Article 4 of the articles of incorporation.

8. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to abolish temporarily the nominal value of the Company's shares.

*Second resolution*

The meeting decides to convert, with effect as of November 7th, 2000, the currency of the share capital from eighteen million US Dollars (18,000,000.- USD) into Euro at the conversion rate from US Dollars into Euro (USD 1.-=0,8640 EUR), so that the subscribed capital will be set at twenty million eight hundred thirty-three thousand three hundred thirty-three euros (20,833,333.- EUR), represented by one hundred and eighty thousand (180,000) Ordinary Shares without a nominal value.

*Third resolution*

The meeting decides to decrease the corporate capital by an amount of two million eight hundred thirty-three thousand three hundred thirty-three euros (2,833,333.- EUR), so as to bring it down from its present amount of twenty million eight hundred thirty-three thousand three hundred thirty-three euros (20,833,333.- EUR) to the new amount of eighteen million euros (18,000,000.- EUR) represented by one hundred and eighty thousand (180,000) Ordinary Shares without a nominal value.

*Fourth resolution*

The meeting acknowledges waiver to the reimbursement of the two million eight hundred thirty-three thousand three hundred thirty-three euros (2,833,333.- EUR), which amount is recognized by the general meeting as a free reserve.

*Fifth resolution*

The meeting decides to re-establish the nominal value of the shares at one hundred euros (100.- EUR) per share.

*Sixth resolution*

The meeting decides to convert the authorized capital into Euro and fixing it at fifty million euros (50,000,000.- EUR), represented by five hundred thousand (500,000) Ordinary Shares with a nominal value of one hundred euros (100.- EUR).

*Seventh resolution*

As a result of the foregoing resolutions, Article 4 of the Articles of Incorporation is amended so as to read as follows:

«**Art. 4. 4.1.** The Corporation shall have an authorized capital of EUR 50,000,000.- (fifty million euros), divided into 500,000 (five hundred thousand) Ordinary Shares of a nominal value of EUR 100.- (one hundred euros) each.

**4.2.** The Corporation has an issued capital of EUR 18,000,000.- (eighteen million euros), represented by 180,000 (one hundred and eighty thousand) Ordinary Shares of a nominal value of EUR 100.- (one hundred euros) each, entirely paid-up.»

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately LUF 50,000.-.

There being no further point on the agenda, the chairman closes the meeting.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary the present original deed.

**Suit la traduction en langue française:**

L'an deux mille un, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société CONSOLIDATED LAMDA HOLDINGS S.A., avec siège social à Luxembourg-Ville, constituée sous la dénomination de CONSOLIDATED LAMBDA HOLDINGS S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 2 juillet 1999, publié au Mémorial Recueil C, numéro 690 du 15 septembre 1999, changée en CONSOLIDATED LAMDA HOLDINGS S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 26 novembre 1999, publié au Mémorial Recueil C, numéro 70 du 21 janvier 2000 et modifié en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant du 9 juin 2000, publié au Mémorial Recueil C, numéro 748 du 11 octobre 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Yves Schmit, administrateur de sociétés, demeurant à Strassen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Marianne Humbert, employée privée, demeurant à F-Kirsch-les-Sierck.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie Triolé, employée privée, demeurant à F-Elzange.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Abolition temporaire de la valeur nominale des actions de la Société.

2. Conversion du capital souscrit de la société, avec effet au 7 novembre 2000, de dix-huit millions de Dollars US (18.000.000,- USD) en Euro, au taux de change Dollars US contre Euro (USD 1,-=0,8640 EUR), en fixant le capital social souscrit au montant de vingt millions huit cent trente-trois mille trois cent trente-trois euros (20.833.333,- EUR) représenté par cent quatre-vingt mille (180.000) actions ordinaires sans valeur nominale.

3. Réduction du capital social à concurrence d'un montant de deux millions huit cent trente-trois mille trois cent trente-trois euros (2.833.333,- EUR), pour le ramener de son montant initial de vingt millions huit cent trente-trois mille trois cent trente-trois euros (20.833.333,- EUR) à dix-huit millions euros (18.000.000,- EUR), représenté par cent quatre-vingt mille (180.000) actions ordinaires sans valeur nominale.

4. Renonciation par l'assemblée générale au remboursement de deux millions huit cent trente-trois mille trois cent trente-trois euros (2.833.333,- EUR), lequel montant sera reconnu par l'assemblée générale comme réserve libre.

5. Rétablissement de la valeur nominale des actions à cent euros (100,- EUR) par action.

6. Conversion du capital autorisé de la société en Euro, en le fixant au montant de cinquante millions euros (50.000.000,- EUR) représenté par cinq cent mille (500.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

7. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société.

8. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'abolir temporairement la valeur nominale des actions de la Société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de convertir le capital souscrit de la société, avec effet au 7 novembre 2000, de dix-huit millions de Dollars US (18.000.000,- USD) en Euro, au taux de change Dollars US contre Euro (USD 1,-=0,8640 EUR), en fixant le capital social souscrit au montant de vingt millions huit cent trente-trois mille trois cent trente-trois euros (20.833.333,- EUR) représenté par cent quatre-vingt mille (180.000) actions ordinaires sans valeur nominale.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de deux millions huit cent trente-trois mille trois cent trente-trois euros (2.833.333,- EUR), pour le ramener de son montant initial de vingt millions huit cent trente-trois mille trois cent trente-trois euros (20.833.333,- EUR) à dix-huit millions euros (18.000.000,- EUR), représenté par cent quatre-vingt mille (180.000) actions ordinaires sans valeur nominale.

*Quatrième résolution*

L'assemblée approuve la renonciation au remboursement des deux millions huit cent trente-trois mille trois cent trente-trois euros (2.833.333,- EUR), lesquels sont reconnus par la Société comme réserve libre.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de rétablir la valeur nominale des actions à cent euros (100,- EUR) par action.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de convertir le capital autorisé de la société en Euro, en le fixant au montant de cinquante millions euros (50.000.000,- EUR) représenté par cinq cent mille (500.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

*Septième résolution*

Suite aux résolutions prises ci-avant, l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. 4.1.** La société a un capital autorisé de EUR 50.000.000,- (cinquante millions euros), divisé en 500.000 (cinq cent mille) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

**4.2.** La société a un capital émis de EUR 18.000.000,- (dix-huit millions euros), représenté par 180.000 (cent quatre-vingt mille) actions ordinaires d'une valeur de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de LUF 50.000,-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Y. Schmit, M. Humbert, N. Triolé et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 19 juin 2001, vol. 464, fol. 74, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial.

Remich, le 10 août 2001.

A. Lentz.

(52045/221/173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

**CONSOLIDATED LAMDA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 70.496.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 10 août 2001.

A. Lentz.

(52046/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

**EURO ASSETS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 68.804.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 10 août 2001*

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures au siège de la société.

L'assemblée est présidée par Monsieur Frederick Thomas.

Le président désigne comme secrétaire Madame Anabela Inverno-Pierret et scrutateur Mademoiselle Britta Hans.

Le Président déclare qu'en accord avec la liste de présence ci-annexée la totalité des 304 actions est représentée et donc l'assemblée pourra discuter et décider avec validité les points repris à l'ordre du jour.

*Ordre du jour:*

1. Nomination de Madame Anita Dennis comme nouvel administrateur de la société
2. Composition du Conseil d'administration.

*Décisions*

1. Les actionnaires ont accepté la nomination de Madame Anita Dennis comme nouvel administrateur de la société.

2. La composition du Conseil d'administration est la suivante:

Anabela Inverno-Pierret

Patricia Carraro

Michele Colaci.

Anita Dennis, employée privée, demeurant à Syren, rue Maeshiel, L-5899

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été close à 11.00 heures.

*Président / Secrétaire / Scrutateur*

F. Thomas / A. Inverno-Pierret / B. Hans

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 83, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52098/759/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

**EQUINOX INVESTMENT COMPANY S.C.P.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 75.523.

L'an deux mille un, le premier août.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée EQUINOX MANAGEMENT COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse,

elle-même représentée ici par Monsieur Pier Francesco-Saviotti et Monsieur Salvatore Mancuso, administrateurs-délégués,

en sa qualité de gérant unique de la société anonyme en commandite par actions dénommée EQUINOX INVESTMENT COMPANY S.c.p.A., ayant son siège social à Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse,

constituée par acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 décembre 2000, publié au Mémorial C-2001, page 4663,

et dont les statuts ont été modifiés suivant constat d'augmentation de capital reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 mars 2001, en voie de publication au Mémorial C.

Laquelle société comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1.- Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 36.720,- (trente-six mille sept cent vingt Euro), divisés par actions comprenant:

i) 2.860 actions remboursables ayant une valeur au pair de 2,- EUR (deux Euro) chacune (actions «A»)

ii) 15.500 (quinze mille cinq cents) actions ayant une valeur au pair de 2,- Euro (deux Euro) chacune allouée au gérant (action «B».)»

2.- Qu'aux termes de l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à EUR 310.000,- (trois cent dix mille), divisé en 139.500 (cent trente-neuf mille cinq cents) actions A ayant une valeur au pair de deux Euro (2,- EUR) chacune, et 15.500 (quinze mille cinq cents) actions B ayant une valeur au pair de deux Euro (2,- EUR) chacune, et que le même article autorise le gérant commandité à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 3 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

Le gérant est autorisé à émettre d'autres actions A et B avec ou sans pair de manière à amener le capital total de la Société au niveau du capital total par action autorisé intégralement ou partiellement et ce à sa discrétion et à accepter des souscriptions pour ces actions selon une période déterminée par l'article 32(5) du code des sociétés commerciales.

La période ou durée de validité de cette autorité peut être étendue par résolution des actionnaires réunis en Assemblée Générale régulièrement et selon la procédure d'amendement de ces articles.

Le gérant est régulièrement autorisé à déterminer les conditions de souscription aux actions A ou B.

Pendant la période de temps définie ci-dessus, le gérant est autorisé à émettre des actions A et B sans que les actionnaires aient un droit préférentiel de souscription.

Lorsque le gérant réalise une augmentation complète ou partielle de capital conformément aux indications ci-dessus, il sera tenu de prendre les mesures d'amendement de cet article de manière à enregistrer les changements et le gérant est autorisé à prendre les mesures requises pour l'exécution et la publication de tels amendements en accord avec la loi.

Le capital autorisé ou émis de la Société peut être augmenté ou réduit conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

Sauf mention contraire explicite ou implicite, les termes «action» et «actions» ou «actionnaire» et «actionnaires» utilisés dans les articles présents représentent les actions A et les actions B ainsi que les actionnaires détenteurs respectifs de ces actions.

Dans les limites et selon les termes exprimés par la loi, la Société peut acheter ses propres actions.

3.- Que par décision du 1<sup>er</sup> août 2001, une copie de cette décision, après avoir été signée ne varietur par la société comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le gérant unique a décidé de réaliser une augmentation jusqu'à concurrence de EUR 434,- (quatre cent trente-quatre Euro),

en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 36.720,- (trente-six mille sept cent vingt Euro) à EUR 37.154,- (trente-sept mille cent cinquante-quatre Euro),

par la création et l'émission de 217 (deux cent dix-sept) actions remboursables ayant une valeur au pair de 2,- EUR (deux Euro) chacune (actions «A»),

toutes augmentées d'une prime d'émission de EUR 2.148,5376 (deux mille cent quarante-huit virgule cinq trois sept six Euro) par action, soit une prime d'émission totale de EUR 466.232,65 (quatre cent soixante-six mille deux cent trente-deux virgule soixante-cinq Euro),

et, après avoir supprimé, conformément aux dispositions de l'article 5 des statuts, le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires de la société,

a acceptée la souscription de ces nouvelles actions par trois souscripteurs, plus amplement désignés sur la prédite décision du 1<sup>er</sup> août 2001,

lesquels ont souscrits, dans les proportions telles qu'indiquées sur les trois bulletins de souscription annexés audit procès-verbal, à la totalité des 217 (deux cent dix-sept) actions remboursables ayant une valeur au pair de 2,- EUR (deux Euro) chacune (actions «A»), toutes augmentées d'une prime d'émission de EUR 2.148,5376 (deux mille cent quarante-

huit virgule cinq trois sept six Euro) par action, soit une prime d'émission totale de EUR 466.232,65 (quatre cent soixante-six mille deux cent trente-deux virgule soixante-cinq Euro),

et les libèrent moyennant une contribution en espèces totale de EUR 466.666,65 (quatre cent soixante-six mille six cent soixante-cinq virgule soixante-cinq Euro).

4.- La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme totale de EUR 466.666,65 (quatre cent soixante-six mille six cent soixante-cinq virgule soixante-cinq Euro) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à EUR 37.154,- (trente-sept mille cent cinquante-quatre Euro),

de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts, version française et anglaise, aura dorénavant la teneur suivante

#### **Version française**

«Le capital souscrit est fixé à EUR 37.154,- (trente-sept mille cent cinquante-quatre Euro), divisés par actions comprenant

i) 3.077 (trois mille soixante-dix-sept) actions remboursables ayant une valeur au pair de 2,- EUR (deux Euro) chacune (actions «A»)

ii) 15.500 (quinze mille cinq cents) actions ayant une valeur au pair de 2,- Euro (deux Euro) chacune allouée au gérant (action «B».)»

#### **English version**

«The company has a subscribed and issued capital of EUR 37,154.- (thirty-seven thousand one hundred and fifty-four Euro), divided into shares comprising

i) 3,077 (three thousand seventy-seven) redeemable shares having a par value of 2.- EUR (two Euro) each («A» shares)

ii) 15,500 (fifteen thousand five hundred) shares having a par value of 2.- EUR (two Euro) each allocated to the unlimited shareholder («B» shares).»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à LUF 254.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Francesco-Saviotti, S. Mancuso, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2001, vol. 9CS, fol. 97, case 1. – Reçu 188.253 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2001.

J. Delvaux.

(52094/208/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

#### **EQUINOX INVESTMENT COMPANY S.C.P.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 75.523.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 605/2001 en date du 1<sup>er</sup> août 2001 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(52095/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

#### **EUFIL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 62.074.

L'assemblée décide de transformer le capital social, qui était de ITL 22.800.000.000,- représenté par 22.800.000 actions de 1.000,- ITL chacune, en euros 11.775.217,29 représenté par 22.800.000 actions sans valeur nominale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 80, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(52097/637/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

**NEW ASIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 20, route de Thionville.  
R. C. Luxembourg B 57.834.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1997, enregistrés à Grevenmacher, le 26 juillet 2001, vol. 168, fol. 53, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

*Pour la société NEW ASIA, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(52208/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**NEW ASIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 20, route de Thionville.  
R. C. Luxembourg B 57.834.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1998, enregistrés à Grevenmacher, le 26 juillet 2001, vol. 168, fol. 53, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

*Pour la société NEW ASIA, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(52207/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**NEW ASIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 20, route de Thionville.  
R. C. Luxembourg B 57.834.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1999, enregistrés à Grevenmacher, le 26 juillet 2001, vol. 168, fol. 53, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

*Pour la société NEW ASIA, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(52206/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**WORK AND FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 81.730.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 28 juillet 2001*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Madame Derose Thérèse de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet au 28 juillet 2001 M. Verdin-Pol Pascal, employé privé domicilié professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

*WORK AND FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme*

*SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme*

*Banque domiciliaire*

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 81, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(52303/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**SAB, GmbH & CO KG.**

Siège social: L-6868 Wecker, Z.A. Am Scheerleck.  
R. C. Luxembourg B 67.202.

—  
Les comptes annuels établis au 31 décembre 1998, enregistrés à Grevenmacher, le 25 juillet 2001, vol. 168, fol. 48, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour SAB GmbH & CO KG  
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(52246/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**SAB, GmbH & CO KG.**

Siège social: L-6868 Wecker, Z.A. Am Scheerleck.  
R. C. Luxembourg B 67.202.

—  
Les comptes annuels établis au 31 décembre 1999, enregistrés à Grevenmacher, le 25 juillet 2001, vol. 168, fol. 48, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour SAB GmbH & CO KG  
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(52245/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**SOUTHERN INTERNATIONAL INVESTMENT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 60.013.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 18 juin 2001*

1. L'Assemblée décide de ne pas distribuer de dividende et de reporter le bénéfice pour l'exercice clôturé au 31 mars 2001.

2. L'Assemblée décide:

- Le renouvellement du mandat des Administrateurs sortants pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2002.
- La ratification de la cooptation de Monsieur Dirk Brouwer en remplacement de Monsieur Carel de Ridder.
- La réélection de PricewaterhouseCoopers en qualité de Commissaire aux Comptes pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2002.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

*Président:*

Monsieur Richard Spilg, Chief Executive, ANSBACHER HOLDINGS LIMITED

*Administrateurs:*

- Monsieur Alberto Bottega, Executive Chairman, FUTUREGROWTH ASSET MANAGEMENT LTD
- Monsieur Dirk Brouwer, Director, RMB ASSET MANAGEMENT PTY (LTD)
- Monsieur Jean Heckmus, Vice-President, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG.

*Réviseur d'Entreprises:*

PricewaterhouseCoopers ayant son siège social à Espace Ariane, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 août 2001.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG

Société Anonyme

V. Jean / P. Prime Maron

Mandataire Principal / Fondé de Pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 79, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52267/010/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**SOMARLUX S.A., SOCIETE MARITIME LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 35.494.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 63, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

F. Bracke

*Administrateur-délégué*

(52263/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

**SOMARLUX S.A., SOCIETE MARITIME LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 35.494.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2001*

4. L'assemblée donne à l'unanimité des voix décharge spéciale de son mandat d'administrateur à Monsieur Charles De Laet démissionnaire depuis le 4 décembre 2000.

5. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne, à l'unanimité des voix, décharge aux Administrateurs Messieurs Freddy Bracke, Marc De Ripaincel et la société ASCENDO S.A. ainsi qu'au commissaire aux comptes la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A. pour l'exercice écoulé.

6. Les mandats des administrateurs MM. Freddy Bracke, Marc De Ripaincel et la société ASCENDO S.A. ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A. viennent à échéance à la présente assemblée. L'Assemblée décide de réélire MM. Freddy Bracke et Marc De Ripaincel et la société ASCENDO S.A. aux fonctions d'administrateurs et de réélire la Société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A., rue Emile Bian 5, L-1235 Luxembourg aux fonctions de Réviseur aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2002.

7. Conformément à la loi du 10 décembre 1998, publiée au Mémorial A n° 105 du 17 décembre 1998, l'Assemblée décide d'autoriser le Conseil d'Administration à prendre les mesures nécessaires afin de convertir en euros le capital social de la société, le cas échéant d'augmenter le capital dans les limites fixées par cette loi et ceci avant le 31 décembre 2001.

Certifie conforme

F. Bracke

*Administrateur-délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 63, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(52262/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

**SOUTHERN INTERNATIONAL INVESTMENT FUND.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 60.014.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 18 juin 2001*

1. L'Assemblée décide de ne pas distribuer de dividende pour l'exercice clôturé au 31 mars 2001.

2. L'Assemblée décide:

- Le renouvellement du mandat des Administrateurs sortants pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2002.

- La ratification de la co-optation de Monsieur Dirk Brouwer en remplacement de Monsieur Carel de Ridder.

- La réélection de PricewaterhouseCoopers en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2002.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

*Président:*

Monsieur Richard Spilg, Chief Executive, ANSBACHER HOLDINGS LIMITED

*Administrateurs:*

- Dr Alberto Bottega, Executive Chairman, FUTUREGROWTH ASSET MANAGEMENT LTD

- Monsieur Dirk Brouwer, Director, RMB ASSET MANAGEMENT PTY (LTD)

- Monsieur Jean Heckmus, Vice-Président, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG.

*Réviseur d'Entreprises:*

PricewaterhouseCoopers ayant son siège social à Espace Ariane, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 août 2001.

**BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG**

Société Anonyme

V. Jean / P. Prime Maron

*Mandataire Principal / Fondé de Pouvoir*

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 79, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52266/010/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**S.P.H.E.R.E. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3817 Schifflange, Chemin de Bergem.

R. C. Luxembourg B 12.749.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 3 août 2001, vol. 556, fol. 40, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

*Pour la S.A. S.P.H.E.R.E.*

**FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.**

(52268/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**TREFILERIES HAUTE FORET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6701 Grevenmacher, 10, Z.I. Potaschberg.

R. C. Luxembourg B 39.500.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1999, enregistrés à Grevenmacher, le 26 juillet 2001, vol. 168, fol. 53, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

*Pour la société TREFILERIES HAUTE FORET S.A.*

**FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.**

Signature

(52291/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**TTI PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 62.181.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1998, enregistrés à Grevenmacher, le 25 juillet 2001, vol. 168, fol. 48, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

*TTI PARTICIPATIONS S.A.*

**FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.**

Signature

(52293/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**TTI PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 62.181.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1999, enregistrés à Grevenmacher, le 25 juillet 2001, vol. 168, fol. 48, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

*TTI PARTICIPATIONS S.A.*

**FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.**

Signature

(52292/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**VIP DOMOTEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3364 Leudelange, Z.I., 41, rue de la Poudrerie.

R. C. Luxembourg B 45.626.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 3 août 2001, vol. 556, fol. 40, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

*Pour la S.à r.l. VIP DOMOTEC*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(52300/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**ZORNAK INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 64, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 63.813.

—  
*Extrait de la résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société du 13 juin 2001*

- Avec effet au 13 juin 2001, le siège social de la Société est transféré de L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller à L-2310 Luxembourg, 64, avenue Pasteur.

- L'assemblée nomme Monsieur Eric Rousseaux en tant qu'administrateur. Son mandat viendra à échéance avec l'assemblée générale ordinaire de 2002.

- L'assemblée décide d'accepter la démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. de son poste d'administrateur avec effet à date de la présente assemblée.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 83, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(52305/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**ZORNAK INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 64, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 63.813.

—  
*Extrait de la résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société du 28 juin 2001*

- L'assemblée décide d'accepter la démission de LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED de son poste de Statutory Auditor.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 83, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(52304/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**BLUE WHITE AND BLACK HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 66.370.

—  
EXTRAIT

1. Monsieur H.J.J. Moors, PAN EUROPEAN VENTURES S.A. et Monsieur M. Thibal ont démissionné avec effet immédiat de leur fonction d'administrateur de la société.

2. ING TRUST S.A. a démissionné avec effet immédiat de sa fonction de commissaire aux comptes de la société.

3. Le siège de la société a été dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 9 août 2001.

Certifié sincère et conforme

ING TRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 556, fol. 78, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Signature.*

(52371/694/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

---

**FONDATION BIEN-ETRE DES ENFANTS.**

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2000

en LUF

<i>Actif</i>	31.12.2000	<i>Passif</i>	31.12.2000
Créances .....	66.560	Patrimoine de la Fondation .....	100.000
Avoirs en Banques .....	649.552	Patrimoine reporté .....	419.826
Perte de l'exercice .....	78.869	Dettes diverses .....	275.155
	794.981		794.981

*Compte de profits et pertes au 31 décembre 2000*

<i>Charges</i>	31.12.2000	<i>Produits</i>	31.12.2000
Dépenses concernant l'objet de la Fondation ..	1.486.896	Dons et droits d'inscription .....	2.113.456
Honoraires et émoluments .....	336.486	(aucun don n'a été > à LUF 500.000)	
Frais généraux .....	365.710	Produits financiers .....	9.805
Frais financiers .....	13.038	Perte de l'exercice .....	78.869
	2.202.130		2.202.130

*Budget pour l'exercice 2001*

<i>Charges</i>	31.12.2000	<i>Produits</i>	31.12.2000
Dépenses concernant l'objet de la Fondation ..	400.000	Dons et subventions .....	1.000.000
Excédent .....	600.000		
Total: .....	1.000.000	Total: .....	1.000.000

Luxembourg, le 31 mai 2001.

P. Wiscour-Conter / E.J. Lorang

Trésorier / Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2001, vol. 555, fol. 83, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52310/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

**A.B.M. INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Mersch.

R. C. Luxembourg B 37.156.

Les documents de clôture de l'année 1999, enregistrés à Mersch, le 7 août 2001, vol. 127, fol. 32, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.B.M. INVEST S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND

Signature

(52332/568/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

**BELLEVUE WORMELDANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 82.652.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés du 28 juin 2001**Décision*

Les associés décident à l'unanimité de nommer M. Di Cato Mario, cogérant aux côtés de M. François Brandao, le gérant actuel.

La société ne pourra être engagée que par la signature conjointe des deux gérants.

Luxembourg, ne varietur, le 16 août 2001.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER &amp; BONTEMPS, S.à r.l.

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprises

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2001, vol. 556, fol. 88, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52355/592/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

**ACTA PRIV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Mersch.  
R. C. Luxembourg B 59.923.

Les documents de clôture de l'année 1999, enregistrés à Mersch, le 7 août 2001, vol. 127, fol. 32, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ACTA PRIV S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND

Signature

(52333/568/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

---

**A.F.S. INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch.  
R. C. Luxembourg B 39.937.

Les documents de clôture de l'année 1999, enregistrés à Mersch, le 7 août 2001, vol. 127, fol. 32, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.F.S. INVEST S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND

Signature

(52334/568/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

---

**ALLIANCE UNION INVEST, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 78.689.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 août 2001.

E. Schroeder.

(52336/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

---

**ARISTOTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1466 Luxembourg-Dommeldange, 12, rue Jean Engling.  
R. C. Luxembourg B 29.567.

Le siège de la société est transféré à partir du 1<sup>er</sup> août 2001 à l'adresse suivante: 12, rue Jean Engling, bte 10A, L-1466 Luxembourg-Dommeldange.

H. Aronson

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 64, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52346/713/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

---

**BLOOMING CREEK HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 47.467.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 16 août 2001, vol. 556, fol. 84, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Résultats reportés .....	- 20.457.574 ITL
Bénéfice de l'exercice .....	2.962.501 ITL
Report à nouveau .....	- 17.495.073 ITL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(52361/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

---

**BLOOMING CREEK HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 47.467.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 16 août 2001, vol. 556, fol. 84, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

## AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés.....	- 17.495.073 ITL
Perte de l'exercice .....	- 9.261.658 ITL
Report à nouveau .....	- 26.756.731 ITL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(52360/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

---

**BLOOMING CREEK HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 47.467.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 16 août 2001, vol. 556, fol. 84, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

## AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés.....	- 26.756.731 ITL
Bénéfice de l'exercice .....	161.939.661 ITL
./. Affectation à la réserve légale.....	- 6.200.000 ITL
Report à nouveau .....	128.982.930 ITL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(52359/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

---

**BLOOMING CREEK HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 47.467.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 16 août 2001, vol. 556, fol. 84, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

## AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés.....	128.982.930 ITL
Perte de l'exercice .....	- 5.711.505 ITL
Report à nouveau .....	123.271.425 ITL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(52358/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

---

**BLOOMING CREEK HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 47.467.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 16 août 2001, vol. 556, fol. 84, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

## AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés.....	123.271.425 ITL
Perte de l'exercice .....	- 3.924.078 ITL
Report à nouveau .....	119.347.347 ITL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(52362/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

---

**ANTAREX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 52.257.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 31 juillet 2001*

*Résolution*

L'assemblée décide de ratifier la cooptation de Monsieur Patrick Ehrhardt décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 14 avril 2000.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2000:

*Conseil d'administration*

MM. Giancarlo Stocchi, administrateur de société, demeurant à Castiglion Fibocchi (Italie), président;  
Giuseppe Scortecci, administrateur de société, demeurant à Castiglion Fibocchi (Italie), Vice-président;  
Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes*

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

ANTAREX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding

Signature / Signature

*Un administrateur / Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 58, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(52343/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

---

**AVRONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7535 Mersch.  
R. C. Luxembourg B 67.621.

Les documents de clôture de l'année 1999, enregistrés à Mersch, le 7 août 2001, vol. 127, fol. 32, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AVRONE, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE N. AREND

Signature

(52347/568/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

---

**BCP SOFTWARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1466 Luxembourg-Dommeldange, 12, rue Jean Engling.  
R. C. Luxembourg B 59.624.

Le siège de la société est transféré à partir du 1<sup>er</sup> août 2001 à l'adresse suivante: 12, rue Jean Engling, bte 10A, L-1466 Luxembourg-Dommeldange.

A. Bongibault

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 64, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(52353/713/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

---

**BEAUBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch.  
R. C. Luxembourg B 64.368.

Les documents de clôture de l'année 1999, enregistrés à Mersch, le 7 août 2001, vol. 127, fol. 32, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BEAUBOURG S.A.*

FIDUCIAIRE N. AREND

Signature

(52354/568/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

---

**BLAD KRAUSER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 40.238.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 80, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2001.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(52357/595/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

**BLAD KRAUSER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 40.238.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 2001*

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
- L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.
- L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

Luxembourg, le 12 juin 2001.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 80, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(52356/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

**CNH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,  
(anc. NEW HOLLAND EUROPE S.A.).**

Registered office: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 71.335.

In the year two thousand one, on the third day of August.  
Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public limited liability company NEW HOLLAND EUROPE S.A. a «société anonyme» under Luxembourg law having its registered office at L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen,

incorporated pursuant to a deed Maître Martine Decker, notary residing in Wiltz, acting in replacement of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, on August 4th, 1999,

amended by a deed of Maître Martine Decker, notary residing in Wiltz, acting in replacement of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, on August 6th, 1999,

amended by a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, on August 12th, 1999,

all together published in the Recueil du Mémorial C, number 835 of November 10th, 1999,

amended by a deed of the undersigned notary, on October 28th, 1999, published in the Recueil du Mémorial C, number 25 of January 8th, 2000,

filed in the register of commerce at Luxembourg RCS Number B 71.335.

The meeting is opened at 4.30 pm and is presided by Mr Tom Loesch, lawyer, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs. Marie Regin, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Monique Adams, lawyer, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

1.- To change the Company's name from NEW HOLLAND EUROPE S.A. to CNH INTERNATIONAL S.A.

2.- To amend article 1 of the Company's articles so as to read as follows:

«There exists among the present shareholders and all those who may become holders of shares a «société anonyme» under the name of CNH INTERNATIONAL S.A.

II) The shareholders represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled *ne varietur*, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) The attendance list shows that the whole capital of the Company is represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions which, after deliberation, were all adopted by unanimous vote.

*First resolution*

The general meeting resolves to change the Company's name from NEW HOLLAND EUROPE S.A. to CNH INTERNATIONAL S.A.

*Second resolution*

The general meeting resolves to amend article 1 of the Company's articles so as to read as follows:

«There exists among the present shareholders and all those who may become holders of shares a «société anonyme» under the name of CNH INTERNATIONAL S.A.»

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 4.45 pm.

*Valuation, Expenses, Costs*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 35.000,- LUF.

Whereover the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document, followed by a translation in French. In case of divergences between the two texts the english version shall prevail,

The document having been read to the appearing persons, all of them known to the notary by their names, Christian names, civil status and domiciles, said appearing persons, signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français**

L'an deux mille un, le trois août.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NEW HOLLAND EUROPE S.A. une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Decker, notaire de résidence à Wiltz, agissant en remplacement de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich le 4 août 1999,

modifiée suivant acte reçu par Maître Martine Decker, notaire de résidence à Wiltz, agissant en remplacement de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 6 août 1999,

modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 12 août 1999, tous ensemble publiés au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 835 du 10 novembre 1999,

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 octobre 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 25 du 8 janvier 2000,

inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sous le numéro B 71.335.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Maître Tom Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président nomme secrétaire Maître Marie Regin, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Monique Adams, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- De changer le nom de la société de NEW HOLLAND EUROPE S.A. en CNH INTERNATIONAL S.A.

2.- De modifier l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe entre les actionnaires actuels et tous ceux qui pourront devenir propriétaires d'actions, une société anonyme sous la dénomination de CNH INTERNATIONAL S.A.»

2.- Divers.

II) Les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées *ne varietur* par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été, après délibération, toutes prises à l'unanimité des voix.

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer le nom de la société de NEW HOLLAND EUROPE S.A. en CNH INTERNATIONAL S. A.

*Deuxième résolution.*

L'assemblée décide de modifier l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe entre les actionnaires actuels et tous ceux qui pourront devenir propriétaires d'actions, une société anonyme sous la dénomination de CNH INTERNATIONAL S.A.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 16.45 heures.

*Evaluation, Dépenses, Frais*

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à 35.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes, avec la traduction en langue française qui suit. En cas de divergences d'interprétation entre les deux textes, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Loesch, M. Regin, M. Adams, P. Decker

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 130S, fol. 89, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Kirsch.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 13 août 2001.

P. Decker.

(52210/206/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

**CNH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,  
(anc. NEW HOLLAND EUROPE S.A.).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 71.335.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Pour le notaire P. Decker*

*Signature*

(52211/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

**NEW LECTA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 72.198.

L'an deux mille un, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

Maître Delphine Tempe, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société dénommée NEW LECTA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 72.198,

constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 14 octobre 1999, publié au Mémorial C de 1999, page 47547, et dont les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire en date du 20 décembre 2000, non encore publié au Mémorial C,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par résolution du conseil d'administration de la Société du 16 juillet 2001, une copie de ladite résolution, après avoir été signée ne varietur par la société comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes

1.- Que le capital social actuel de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 1.452.101,40 divisé en:

- I. . . . . 113.852 Actions ordinaires classe A1;
- II . . . . 113.858 Actions privilégiées sans droit de vote A2;
- III. . . . 22.460 actions ordinaires classe B;

IV . . . .	13.652	actions ordinaires classe C1A;
V . . . .	14.146	actions ordinaires classe C1B;
VI . . . .	2.324	actions ordinaires classe C2A;
VII . . .	2.396	actions ordinaires classe C2B;
VIII . .	5.500	actions ordinaires classe C3A;
IX . . . .	5.670	actions ordinaires classe C3B;
X . . . .	1.453	actions ordinaires de classe D;
XI . . . .	468	actions ordinaires de classe E;
XII . . .	11.569	actions ordinaires de classe G1
XIII . .	10.265	actions ordinaires de classe G2
XIV . .	100.000	actions ordinaires de classe J1;
XV . . .	15.000	actions privilégiées sans droit de vote J2;
XVI . .	9.700	actions privilégiées sans droit de vote K;
XVII . .	90.361	actions privilégiées avec droit de vote X1;
XVIII .	30.121	actions privilégiées sans droit de vote X2;
XVIII .	35	actions privilégiées sans droit de vote Y;

toutes ayant une valeur nominale de EUR 2,58 (deux euros cinquante-huit cents) par action.

2.- Qu'aux termes du premier alinéa de l'article 5.2 des statuts, la société a, à côté et en sus du capital social souscrit, un capital autorisé de la société est fixé à EUR 238,180.44 divisé en:

I . . . . .	7.351	actions ordinaires classe C1A;
II . . . .	7.617	actions ordinaires classe C1B;
III . . . .	760	actions ordinaires classe C2A;
IV . . . .	783	actions ordinaires classe C2B;
V . . . .	5.352	actions ordinaires classe C3A;
VI . . . .	5.519	actions ordinaires classe C3B;
VII . . .	1.184	actions ordinaires classe D;
VIII . . .	5.264	actions ordinaires classe G1;
IX . . . .	988	actions ordinaires classe G2;
X . . . .	10.000	actions ordinaires de classe I;
XI . . . .	47.500	actions privilégiées sans droit de vote H;

toutes ayant une valeur nominale de EUR 2,58 (deux euros cinquante-huit cents) par action

Les alinéas 2 et suivants de l'article 5.2. des statuts sont libellés comme suit:

«Le conseil d'administration est autorisé pendant une période de cinq ans, prenant fin le 19 juin 2005, à augmenter une ou plusieurs fois le capital social souscrit dans les limites du capital autorisé d'un montant total de EUR 1.690.281,84.

De telles augmentations de capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission suivant la décision du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à l'émission de 931 actions ordinaires de classe G1 et 988 actions ordinaires de classe G2 sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscrire les actions émises. Le solde du montant de l'augmentation de capital pourra uniquement être souscrit par des porteurs de warrants, émis conformément à l'article 5.10 des présents statuts et émis sous forme d'actions.

Plus particulièrement le conseil d'administration est autorisé et dispose du pouvoir de réaliser toute augmentation du capital social endéans les limites du capital social autorisé, en une ou plusieurs tranches successives, contre paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances, incorporation de réserves, ou de toute autre manière, et, d'arrêter le lieu et la date pour l'émission ou les émissions successives, le prix d'émission, les modalités et conditions de la souscription et de la libération des nouvelles actions;

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, fondé de pouvoir de la Société, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.»

3. Que dans sa réunion du 16 juillet 2001, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital de EUR 3.276,60 (trois mille deux cent soixante-seize euros et soixante cents), représentée par:

- 565 actions ordinaires classe G1, augmentée d'une prime d'émission de EUR 59,34 par action, soit une prime d'émission totale de EUR 33.527,10,

et 705 actions ordinaires classe G2, augmentée d'une prime d'émission de EUR 11,42 par action, soit une prime d'émission totale de EUR 8.051,10

en vue de porter le capital social souscrit actuel de EUR 1.452.101,40 (un million quatre cent cinquante-deux mille cent un euros et quarante cents) à EUR 1.455.378 (un million quatre cent cinquante-cinq mille trois cent soixante-dix-huit euros), par la création de

- 565 (cinq cent soixante-cinq) actions ordinaires classe G1, d'une valeur nominale de EUR 2,58 (deux euros cinquante-huit cents) par action, entièrement libérées, augmentée d'une prime d'émission de EUR 59,34, soit une prime d'émission totale de EUR 33.527,10,

- 705 (sept cent cinq) actions ordinaires classe G2, d'une valeur nominale de EUR 2,58 (deux euros cinquante-huit cents) par action, entièrement libérées, augmentée d'une prime d'émission de EUR 11,42, soit une prime d'émission totale de EUR 8.051,10;

libérées comme dit ci-avant, et jouissant des droits et avantages tels que prévus par les statuts, sans réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants, par rapport aux actions ordinaires de la classe G1 et G2, conformément aux dispositions du prédit article 5.2. des statuts, et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par les souscripteurs dans les proportions tels que renseignés ci-dessus

moyennant une contribution en espèces totale (capital + prime d'émission) de EUR 44.854,8 (quarante-quatre mille huit cent cinquante-quatre euros et quatre-vingt cents), se répartissant comme suit entre les différentes classes d'actions

°EUR 34.984,8 (valeur nominale + prime) pour les 565 actions ordinaires classe G1

°EUR 9.870 (valeur nominale + prime) pour les 705 actions ordinaire classe G2

4.- La réalisation de la tranche d'augmentation de capital ci-dessus décrite, est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme totale de EUR 44.854,8 (quarante-quatre mille huit cent cinquante-quatre euros et quatre-vingt cents) se trouve être à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à EUR 1.455.378 (un million quatre cent cinquante-cinq mille trois cent soixante-dix-huit euros) et les articles 5.1 et 5.2 des statuts, version anglaise et française, auront dorénavant la teneur suivante:

#### Version anglaise:

##### «5.1.Subscribed capital.

The subscribed capital of the corporation is set at EUR 1.455.378 divided into

I. . . . .	113,852	Ordinary shares of class A1
II. . . . .	113,858	Preferential A2 non voting shares
III. . . . .	22,460	Ordinary shares of class B
IV. . . . .	13,652	Ordinary shares of class C1A
V. . . . .	14,146	Ordinary shares of class C1B
VI. . . . .	2,324	Ordinary shares of class C2A
VII. . . . .	2,396	Ordinary shares of class C2B
VIII. . . . .	5,500	Ordinary shares of class C3A
IX. . . . .	5,670	Ordinary shares of class C3B
X. . . . .	1,453	Ordinary shares of class D
XI. . . . .	468	Ordinary shares of class E
XII. . . . .	12,134	Ordinary shares of class G1
XIII. . . . .	10,970	Ordinary shares of class G2
XIV. . . . .	100,000	Ordinary shares of class J1
XV. . . . .	15,000	Preferential J2 non voting shares
XVI. . . . .	9,700	Preferential K non voting shares
XVII. . . . .	90,361	Preferential X1 non voting shares
XVIII. . . . .	30,121	Preferential X2 non voting shares
XVIII. . . . .	35	Preferential Y non voting shares

all with a par value of EUR 2.58 (two euros fifty-eight cent) per share.

##### 5.2. Authorized capital

Besides and apart from the subscribed capital, the authorized capital of the Corporation is set at EUR 234,903.84 to be divided into

I. . . . .	7,351	Ordinary shares of class C1A,
II. . . . .	7,617	Ordinary shares of class C1B,
III. . . . .	760	Ordinary shares of class C2A,
IV. . . . .	783	Ordinary shares of class C2B,
V. . . . .	5,352	Ordinary shares of class C3A,
VI. . . . .	5,519	Ordinary shares of class C3B,
VII. . . . .	1,184	Ordinary shares of class D,
VIII. . . . .	4,699	Ordinary shares of class G1,
IX. . . . .	283	Ordinary shares of class G2,
X. . . . .	47,500	Preferential H non voting shares and
XI. . . . .	10,000	Ordinary shares of class I

all with a par value of EUR 2.58 (two euros fifty-eight cent) per share.

The board of directors is authorised, during a period of five years, ending on 19 June 2005, to increase once or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital up to a total amount of EUR 1,690,281.84.

Such increased amount of capital may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the board of directors may from time to time determine.

The board of directors is authorised to proceed to such issues of 366 ordinary class G1 shares and 283 ordinary class G2 shares without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued. The remainder of such amount of increased capital may only be subscribed for by the holders of warrants, issued in accordance with Article 5.10 of these articles of incorporation, and issued in the form of shares.

More specifically the board of directors is authorized and empowered to realize any increase of the corporate capital within the limits of the authorized share capital in one or several successive tranches, against payment in cash or in kind, by conversion of claims, integration of reserved profits or in any other manner and to determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Corporation, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amount of capital.»

#### Version française:

##### «5.1. Capital souscrit

Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 1.455.378 divisé en

I . . . . .	113.852	Actions ordinaires classe A1;
II . . . . .	113.858	Actions privilégiées sans droit de vote A2;
III . . . . .	22.460	actions ordinaires classe B;
IV . . . . .	13.652	actions ordinaires classe C1A;
V . . . . .	14.146	actions ordinaires classe C1B;
VI . . . . .	2.324	actions ordinaires classe C2A;
VII . . . . .	2.396	actions ordinaires classe C2B;
VIII . . . . .	5.500	actions ordinaires classe C3A;
IX . . . . .	5.670	actions ordinaires classe C3B;
X . . . . .	1.453	actions ordinaires de classe D;
XI . . . . .	468	actions ordinaires de classe E;
XII . . . . .	12.134	actions ordinaires de classe G1
XIII . . . . .	10.970	actions ordinaires de classe G2
XIV . . . . .	100.000	actions ordinaires de classe J1;
XV . . . . .	15.000	actions privilégiées sans droit de vote J2;
XVI . . . . .	9.700	actions privilégiées sans droit de vote K;
XVII . . . . .	90.361	actions privilégiées sans droit de vote X1;
XVIII . . . . .	30.121	actions privilégiées sans droit de vote X2;
XVIII . . . . .	35	actions privilégiées sans droit de vote Y;

toutes ayant une valeur nominale de EUR 2,58 (deux euros cinquante-huit cents) par action.

##### 5.2. Capital autorisé

A côté et en sus du capital social souscrit, le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 234.903,84 divisé en

I . . . . .	7.351	Actions ordinaires classe C1A;
II . . . . .	7.617	actions ordinaires classe C1B;
III . . . . .	760	actions ordinaires classe C2A;
IV . . . . .	783	actions ordinaires classe C2B;
V . . . . .	5.352	actions ordinaires classe C3A;
VI . . . . .	5.519	actions ordinaires classe C3B;
VII . . . . .	1.184	actions ordinaires classe D;
VIII . . . . .	4.699	actions ordinaires classe G1;
IX . . . . .	283	actions ordinaires classe G2;
X . . . . .	10.000	actions ordinaires de classe I;
XI . . . . .	47.500	actions privilégiées sans droit de vote H;

toutes ayant une valeur nominale de EUR 2,58 (deux euros cinquante-huit cents) par action.

Le conseil d'administration est autorisé pendant une période de cinq ans, prenant fin le 19 juin 2005, à augmenter une ou plusieurs fois le capital social souscrit dans les limites du capital autorisé d'un montant total de EUR 1.690.281,84.

De telles augmentations de capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission suivant la décision du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à l'émission de 366 actions ordinaires de classe G1 et 283 actions ordinaires de classe G2 sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscrire les actions émises. Le solde du montant de l'augmentation de capital pourra uniquement être souscrit par des porteurs de warrants, émis conformément à l'article 5.10 des présents statuts et émis sous forme d'actions.

Plus particulièrement le conseil d'administration est autorisé et dispose du pouvoir de réaliser toute augmentation du capital social endéans les limites du capital social autorisé, en une ou plusieurs tranches successives, contre paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances, incorporation de réserves, ou de toute autre manière, et, d'arrêter le lieu et la date pour l'émission ou les émissions successives, le prix d'émission, les modalités et conditions de la souscription et de la libération des nouvelles actions;

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, fondé de pouvoir de la Société, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.»

*Frais - Evaluation*

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à LUF 63.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: D. Tempe, J. Delvaux

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2001, vol. 9CS, fol. 92, case 11. – Reçu 18.094 francs.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2001.

J. Delvaux.

(52212/208/222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

**NEW LECTA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 72.198.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 594/2001 en date du 26 juillet 2001 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(52213/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

**DEUTSCHE POST REINSURANCE S.A., Société Anonyme,  
(anc. ASG REINSURANCE).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 28.411.

L'an deux mille un, le vingt-huit juin.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ASG REINSURANCE, ayant son siège social à Luxembourg, R.C. Luxembourg section B numéro 28.411, constituée suivant acte reçu le 08 juillet 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 265 du 5 octobre 1988.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude Weber, directeur de société, demeurant à Heidorf.

Le président désigne comme secrétaire Madame Valérie Di Giovanni, employée privée, demeurant à Longwy, France.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Maria Niezgodna, employée privée, demeurant à Ranguevaux, France.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les cent (100) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Changement de dénomination de la société de ASG REINSURANCE en DEUTSCHE POST REINSURANCE S.A.

2.- Démission de Monsieur Bengt Elf de son mandat d'administrateur, avec effet au 30 juin 2001.

3.- Réduction du nombre d'administrateurs de 4 à 3,

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de ASG REINSURANCE en DEUTSCHE POST REINSURANCE S.A. et de modifier en conséquence l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.**

Version anglaise:

«There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created, a corporation under the name of DEUTSCHE POST REINSURANCE S.A.».

Version française:

«Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de DEUTSCHE POST REINSURANCE S.A.».

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Bengt Elf de son mandat d'administrateur avec effet au 30 juin 2001.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de réduire le nombre d'administrateurs de 4 à 3.  
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Weber, V. Di Giovanni, M. Niezgoda, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2001, vol. 130S, fol. 20, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2001.

J. Elvinger.

(52063/211/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**DEUTSCHE POST REINSURANCE S.A., Société Anonyme,  
(anc. ASG REINSURANCE).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 28.411.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2001.

*Pour le notaire*

Signature

(52064/211/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**BOHL INVESTMENT A.G., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 51.266.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 556, fol. 79, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 23 avril 2001*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- Monsieur Karl Heinz Hauptmann, investment manager, demeurant à Prague, président,
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

Signature.

(52372/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2001.

---